

FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE
LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

| | |
|---|---|
| Pays : Mauritanie et Sénégal | |
| TITRE DU PROJET : Projet relatif à la promotion de la gouvernance transfrontalière inclusive et au renforcement de la résilience des populations en vue d'atténuer les risques sécuritaires dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal. | |
| NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : | |
| Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF | Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale : |
| Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Bureau régional ONUDC Dakar, ONUDC Mauritanie, OIM Mauritanie, OIM Sénégal. | |
| Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ; Institut d'Études de Sécurité (ISS) ; Organisations Communautaires de Base (OCB) ; Société Civile (seront identifiées lors de la phase I) ; et les autorités de la Mauritanie et du Sénégal mentionnées dans le tableau ci-après : | |
| Mauritanie | Sénégal |
| Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion du Secteur Productif y compris la direction de la Stratégie et des Politiques de Développement, Ministère de l'intérieur et de la décentralisation y compris la Commission Nationale, les Commissions régionales de Gestion des frontières et la Surêté Nationale, Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime y compris la Garde côte Mauritanienne, Etat-Major de la Gendarmerie Nationale, Direction Générale des Douanes, Ministère de l'Action Sociale de la Famille et de l'Enfance ; Ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports ; les Autorités locales y compris la Cellule de Coordination du Développement de la région du Hodh Chargui ; les Comités villageois. | Ministère de l'Intérieur, Commission Nationale de gestion des frontières, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Forces Armées, le Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre ; le Ministère de la jeunesse, la Direction Générale de la Police Nationale, la Direction Générale des Douanes, le Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale , les autorités administratives et sécuritaires des régions de Tambacounda, Kédougou, Saint Louis et Matam, les leaders traditionnels et religieux, les Comités de prévoyance et de citoyenneté, les groupements de femmes, les associations sportives et culturelles. |
| Date approximative de démarrage du projet : avril 2023 | |
| Durée du projet en mois^{1 2} : 24 mois | |
| Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : | |
| Mauritanie : Région du Hodh Chargui, de Trarza, du Guidimakha | |
| Sénégal : Région de Kédougou, de Tambacounda, de Matam et de Saint-Louis. | |

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
 Initiative de promotion des jeunes⁴
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

OUNDC : \$ 2 160 000 (Mauritanie : \$ 1 080 000 et Sénégal : \$ 1 080 000)

OIM : \$ 1 840 000 (Mauritanie : \$ 920.000, Sénégal : \$ 920.000)

Total PBF : \$ 4 000 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**PBF 1^{ère} tranche (70%) :**

OUNDC Mauritanie : 756 000

OUNDC Sénégal : 756 000

OIM Mauritanie : 644 000

OIM Sénégal : 644 000

Total : 2 800 000

PBF 2^{ème} tranche* (30%) :

OUNDC Mauritanie : 324 000

OUNDC Sénégal : 324 000

OIM Mauritanie : 276 000

OIM Sénégal : 276 000

Total : 1 200 000

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) : Prévu sur une période de vingt-quatre (24) mois, le projet vise à atténuer les risques sécuritaires et à promouvoir la cohésion sociale dans les espaces frontaliers, de la Mauritanie et du Sénégal. Il vise les frontières de ces deux pays qui ne sont pas aujourd'hui la cible de programmes d'envergure de prévention des conflits et de consolidation de la paix, et ce, malgré l'existence de nombreux facteurs de fragilités et de conflits. Il s'inscrit dans le cadre des priorités nationales des différents États, des cadres nationaux de coopération des Nations Unies, des Objectifs de Développement Durable (ODD), de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS), de la Stratégie Africaine pour la Gouvernance des Frontières ainsi que d'autres stratégies régionales en matière de Gestion des Frontières. Pour atteindre ses objectifs, le projet entend adresser six facteurs de fragilités majeurs à la paix et à la stabilité dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal : la porosité et la difficulté de contrôle des frontières ; la faible présence des services de l'Etat dans les espaces frontaliers ; la confiance limitée entre les populations et l'Etat ; l'insécurité, l'extrémisme violent et le terrorisme ; les activités illicites transfrontalières et la faible coopération transfrontalière entre la Mauritanie et le Sénégal. Il est articulé autour de trois (3) axes stratégiques complémentaires qui assurent sa cohérence : (i)- Renforcement de la gouvernance transfrontalière en vue de garantir la sécurité des frontières et prévenir les trafics transfrontaliers illicites ; (ii) Renforcement de la confiance entre les populations frontalières et l'Etat central, d'une part, et entre communautés transfrontalières, d'autre part, en vue de consolider la cohésion sociale et réduire les tensions dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal; (iii) Renforcement de la résilience des populations à travers l'accès aux services sociaux de base et l'autonomisation des jeunes à travers le renforcement de leurs capacités dans la prévention de la criminalité transnationale organisée. Par ailleurs, en tenant compte de l'interconnexion entre ces facteurs, le projet entend bâtir sur l'existant en privilégiant au mieux des partenariats stratégiques avec des entités régionales -Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal, Union Economique et Monétaire Ouest Africaine- ou encore des centres de recherche-Institut d'Études de Sécurité-, permettant ainsi d'allier mobilisation de potentialités additionnelles et meilleure compréhension prospective des dynamiques en présence.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Dans le cadre de la conceptualisation et de l'élaboration du document du projet, un atelier de réflexion et de programmation stratégique a été organisé du 21 au 24 juin 2022, à Dakar. Cet atelier a réuni les gouvernements du Mali⁵ (y compris le Ministère des affaires étrangères, Ministère de la Jeunesse/CNPV, Ministère de l'Administration Territoriale), de la Mauritanie (Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des secteurs Productifs, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Direction de la SCAPP ; Cellule de Coordination du Développement de la région du Hodh Chargui) et du Sénégal (Commission Nationale de Gestion des Frontières ; Direction du PUMA). L'atelier a également enregistré la participation des représentants et experts de l'Institut d'Etudes et de Sécurité (ISS), de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) ainsi que des bureaux régionaux et pays de l'ONUDC et de l'OIM des trois pays, y compris les Secrétariats PBF du Mali et de la Mauritanie, ainsi que le PDA de la Mauritanie, celle du représentant du Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Les échanges et les consultations avec les autorités nationales des deux pays du projet plus le Mali ont mis en évidence cinq facteurs de fragilité et de conflits majeurs, à savoir : la porosité des frontières ; la faible présence de l'État ; l'insécurité ; l'extrémisme violent/terrorisme et le sentiment de marginalisation des populations frontalières y compris des femmes et des jeunes. Ceux-ci ont aussi mis en exergue un ensemble de facteurs de fragilités connexes dont certains n'ont pas pu être pris en compte dans le présent projet. Il s'agit notamment de la question de la pollution des eaux et des diverses formes de violences basées sur le genre et autres trafics illicites du fait de l'orpaillage clandestin dans les sites du projet, etc. Enfin, l'atelier a permis de concevoir la première monture du document de projet qui a été présentée aux partenaires au développement présents à Dakar, dont l'Ambassade de Luxembourg, l'UEMOA et l'OMVS, lors d'une restitution organisée à cet effet le 27 juin 2022 à Dakar.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁶ : 1 287 627 USD soit 32,19 %

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁷ :

Plusieurs interventions du projet contribueront directement ou indirectement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes :

- **Activité 1.1.2 et activité 1.1.3.** Les cadres de coopération transfrontaliers prendront en compte la dimension genre à travers la participation des associations de femmes.
- **Activité 1.2.1 et activité 1.2.2.** Dans le cadre de l'analyse/l'évaluation des besoins des postes frontaliers, une attention particulière sera accordée à la prise en compte des besoins sexospécifiques des femmes. Ainsi, les postes frontaliers, où le besoin existe, pourront faire l'objet d'aménagement/ de réhabilitation afin de mettre à disposition des infrastructures/ des équipements sensibles au genre et tenant compte des besoins spécifiques des femmes ;
- **Activité 1.2.4 :** Formation des acteurs chargés de la gestion des frontières, dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal, sur la prise en compte de la dimension genre dans les opérations sécuritaires, y compris de lutte contre la criminalité transnationale organisée. A travers ces formations, les acteurs chargés de la gestion des frontières auront une meilleure compréhension des questions de genre dans les affaires en lien avec la criminalité organisée et verront leurs compétences renforcées en matière d'enquêtes sensibles au genre. Ils acquerront également une meilleure compréhension des Violences Basées sur le Genre (VBG) et les Violences Sexuelles ;
- **Produit 2.2** Les femmes seront impliquées dans les comités villageois en tant que membres desdits comités et deviendront ainsi de véritables acteurs de consolidation de la paix et de la cohésion sociale, de promotion des droits humains et des vecteurs de changement et d'innovations sociales dans le domaine de la gouvernance locale, particulièrement dans les zones transfrontalières. Les comités villageois promeuvent, entre autres, le leadership des femmes à travers une représentation conséquente et leurs rôles actifs en leur sein.
- **Activité 3.1.3** L'enquête sur la perception des populations frontalières vis-à-vis du système de justice prendra en compte la dimension genre à travers un focus spécifique sur l'accès à la justice des femmes dans les zones frontalières ;
- **Activité 3.1.4** visant à réhabiliter et mettre à disposition des infrastructures frontalières prendra en compte la dimension genre afin de mettre à disposition des équipements et infrastructures sensibles au genre.
- **Activité 3.2.2 et activité 3.2.3** Les jeunes filles verront leurs capacités renforcées dans le domaine de la prévention de la criminalité organisée.

En outre, les formations et les activités impliquant les comités villageois incluront également les aspects de promotion de l'égalité des sexes. Par ailleurs, dans le cadre du présent projet, une experte genre sera mobilisée afin d'assurer le respect du Gender Marker, la prise

⁵ Ayant exprimé à l'époque un intérêt pour le projet

⁶ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁷ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

en compte de la dimension genre dans le cadre de l'ensemble des activités (conception, mise en œuvre et reporting) du projet et la mise en œuvre en particulier des activités en lien avec le renforcement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Degré de risque du projet⁸ : 2

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁹) : 4.2

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

Type de demande :

Nouveau projet : X

Révision de projet :

Peut-être "le projet vise à contribuer à la stabilisation des espaces transfrontaliers etc"

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision:

*NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en **MODE RÉVISION**. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

⁸ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

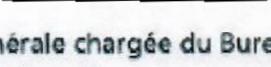
⁹ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

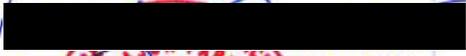
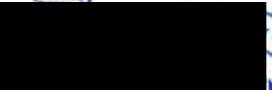
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET – MAURITANIE :

| | |
|--|---|
| <p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰</p> <p><i>Nom :</i> Dr. Amado Philip de Andrés, Représentant Régional</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> ONUDC</p> <p><i>Date et visa :</i> 14/04/2023</p> <p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹¹</p> <p><i>Nom :</i> Dr. Boubacar SEYBOU, Représentant Pays</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> OIM Mauritanie</p> <p><i>Date et visa :</i> 20/4/2023</p> | <p>Représentant du gouvernement national</p> <p><i>Nom :</i> S.E.Mr. Ousmane Mamoudou KANE</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Titre :</i> Ministre des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs</p> <p><i>Date et visa :</i> </p> <p align="center">  18 MAY 2023 </p> |
| <p>Coordonnateur résident</p> <p><i>Nom :</i> Mme. Lila PIETERS YAHIA</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Titre :</i> Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies en Mauritanie</p> <p><i>Date et visa :</i> </p> <p>26/06/2023 Alexandre HUYBA p.o.</p> | <p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Nom :</i> Elizabeth Spehar </p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Titre :</i> Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Date et visa :</i> 25/05/2023</p> |

SIGNATURES DU PROJET – SENEGAL

| | |
|---|---|
| <p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹²</p> <p>Nom : Dr. Amado Philip de Andrés, Représentant Régional</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : ONUDC</p> <p>Date et visa : 14/04/2023</p>  | <p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : </p> <p>Signature : </p> <p>Titre :</p> <p>Date et visa : 15 MAI 2023</p>  |
| <p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹³</p> <p>Nom : Valeria FALASCHI, représentante pays</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : OIM Sénégal</p> <p>Date et visa :</p>  | |
| <p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : MINAFA MARGA</p> <p>Signature : </p> <p>Titre :</p> <p>Date et visa : 26-06-2023</p>  | <p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Elizabeth Spehar</p> <p>Signature :</p> <p>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa :</p> |

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Du fait de sa position stratégique entre le Sahel et le golfe de Guinée, la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre représente une zone pivot, notamment en termes de mobilité. Elle a accueilli 9,8 millions de migrants internationaux en 2021, notamment en raison des mouvements saisonniers et circulaires et de la transhumance agropastorale, lesquels ont stimulé d'importants flux migratoires internes. Cette région est également au cœur de crises sécuritaires liées à des facteurs de vulnérabilités multiples, transversaux, se renforçant mutuellement et entraînant le déplacement de millions de personnes¹².

La frontière qui sépare la Mauritanie et le Sénégal s'étend sur 813 km le long du fleuve Sénégal, formant une ligne de démarcation entre les deux pays de l'Afrique de l'Ouest.

Cette frontière est complexe en raison de la diversité ethnique et linguistique de la région, ainsi que des conflits potentiels qui peuvent survenir autour de l'accès à l'eau, à la terre et aux ressources naturelles. Le conflit de 1989 est un exemple de tensions passées entre la Mauritanie et le Sénégal. Plus récemment, en mars 2021, des heurts ont éclaté, entre des villageois sénégalais et mauritaniens dans la région de Gouraye, à la frontière entre les deux pays, pour le contrôle d'un puits d'eau, entraînant des blessures et des dégâts matériels. Les autorités des deux pays se sont réunies en avril 2021 et ont convenu de renforcer leur coopération en matière de sécurité et de surveillance de la frontière, ainsi que de mettre en place un mécanisme pour résoudre les conflits fonciers. Le fleuve Sénégal est également une zone vulnérable aux activités illicites telles que le trafic d'armes, de drogues et de personnes, ainsi que la contrebande du fait, entre autres, de l'instabilité sécuritaire au Sahel.

En effet, même si la Mauritanie et le Sénégal n'ont pas connu d'attaques terroristes ces dernières années, l'instabilité sécuritaire et la prolifération des groupes terroristes au Mali, pays voisin, fragilisent les frontières sénégal-mauritaniennes et constituent un facteur de risque résiduel pour la stabilité et la sécurité. En effet, trois incidents sécuritaires ont été rapportés au niveau de la frontière mauritano-malienne, près du Hodh Chargui : le premier incident a eu lieu le 17 janvier 2022¹³¹⁴, les deux autres incidents ont eu lieu le 5 mars 2022 et ont impliqué deux commerçants mauritaniens (blessés par balle alors qu'ils rentraient à Abel Bagrou, localité frontalière avec le Mali) et 33 civils, dont 29 Mauritaniens et 4 Maliens tués dans la région de Ségou¹⁵. A cela s'ajoute la multiplication des attaques terroristes et des opérations militaires contre les groupes terroristes et/ou les groupes armés non étatiques (GANE) dans la région du sud-ouest du Mali, proche de la frontière

¹² OIM, Afrique de l'Ouest et du Centre — Une région en mouvement : Tendances de mobilités en Afrique de l'Ouest et du Centre (Janvier — Décembre 2021)

https://displacement.iom.int/sites/default/files/public/reports/UNE%20REGION%20EN%20MOUVEMENT_2021_v2.2_0.pdf

¹³ AA Afrique, Sept Mauritaniens tués au Mali, janvier 2022

¹⁴ <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220121-sept-commer%C3%A7ants-mauritaniens-tu%C3%A9s-en-territoire-malien>

¹⁵ France 24, Mali : l'ONU accuse des soldats maliens et "blancs" d'être impliqués dans la mort de 33 civils, août 2022

mauritanienne et sénégalaise, créant ainsi d'importants risques sécuritaires de part et d'autre des frontières. Plusieurs attaques ont été relevées : le mercredi 27 juillet 2022,^{16[OBJ]} de Kalumba et celui de Sokolo, respectivement dans la région de région de Nara et de Ségou, près de la frontière avec la Mauritanie, ont été attaqués simultanément et le 1er juin 2022, deux employés de la Croix-Rouge ont été tués dans la région de Kayes, frontalière avec le Sénégal. Ainsi, entre le 1er juillet 2021 et le 13 mai 2022, « *les groupes extrémistes ont mené 95 attaques à l'arme légère et 102 attaques à l'engin explosif improvisé contre les forces de défense et de sécurité maliennes, contre 87 et 75, respectivement, du 1er juillet 2020 au 15 mai 2021*^{17[OBJ]}. Ces attaques, non exhaustives, ont fait « *205 morts et 345 blessés, contre 119 morts et 227 blessés pendant la période précédente*^{18[OBJ]}. Ce rapport fait état de nouvelles tendances notamment « *une expansion progressive de la menace des explosifs vers le sud-ouest du pays a été constatée, des incidents ayant été enregistrés à Kayes pour la première fois, en plus de Koulikoro*^{19[OBJ]}. **Le Sénégal n'est pas à l'abri des attaques terroristes. La menace se précise davantage du fait des attaques récentes de la Qatiba Macina à Djerma, dans le cercle de Kayes (Mali), région frontalière avec le Sénégal.** Plusieurs incidents inquiétants ont été signalés : dans la nuit du 7 au 8 février 2020, un groupe d'individus a attaqué le poste des douanes de Moussala^{20[OBJ]}; le 22 janvier 2022 une patrouille du Groupement d'action rapide de surveillance et d'intervention (GARSI) de la gendarmerie a essuyé des tirs d'armes à feu aux abords du village de Gathiary^{21[OBJ]}. Ces incidents sécuritaires sont surtout signalés dans les régions Est du Sénégal (régions de Kedougou et de Tambacouda) et sont étroitement liés aux exploitants d'or artisanal opérant des deux côtés de la frontière sénégal-malienne et aux activités criminelles^{22[OBJ]}. En février 2021, un rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies a révélé que « *des éléments du GSIM, soutenus par des influenceurs islamistes radicaux, ont envahi le Sénégal le long de la route de Kayes à Kaffrine*^{23[OBJ]}.^{24[OBJ]}

Par ailleurs, plusieurs facteurs de fragilité ont été identifiés dans les zones frontalières entre la Mauritanie et du Sénégal (mais aussi sur leurs frontières respectives formant un triangle avec le Mali), menaçant la sécurité, la stabilité et la paix dans la région. En effet, la porosité des frontières représente un facteur majeur d'insécurité et de trafics illicites ; les frontières ne sont pas suffisamment délimitées par endroits, ni suffisamment contrôlées. Ces zones frontalières reculées par rapport aux centres urbains enregistrent également de faibles taux de développement. Les services sociaux de base dont l'Etat est redevable envers les populations, et les biens essentiels tels que l'accès à l'eau, à l'éducation ou encore à la justice, ne sont pas suffisamment présents. Dans ces conditions, les populations, notamment les femmes et les jeunes, n'ont pas suffisamment accès aux services publics, se sentent marginalisés et ont le sentiment d'être laissés pour compte, ce qui entraîne une défiance

¹⁶ Forces Armées Maliennes

¹⁷ Situation au Mali - Rapport du Secrétaire général, 2 juin 2022 (S/2022/446)

¹⁸ Idem

¹⁹ Idem

²⁰ La Vie Sénégalaises, Kédougou – Le Poste des Douanes de Moussala cambriolé : des armes emportées, 10 février 2020. <https://laviesenegalaise.com/kedougou-le-poste-des-douanes-de-moussala-cambriole-des-armes-emportees/> et Senego, Douanes de Tambacouda : Les armes volées retrouvées, 22 juin 2020. Disponible sur : https://senego.com/douanes-de-tambacouda-les-armes-volees-retrouvees_1110458.html

²¹ Xalima.com, Gathiary : Des individus ouvrent le feu sur une patrouille de la gendarmerie, janvier 2020.: <https://xalimasn.com/gathiary-des-individus-ouvrent-le-feu-sur-une-patrouille-de-la-gendarmerie/>

²² ISS, Prévenir l'extrémisme violent au Sénégal, les menaces liées à l'exploitation aurifère, décembre 2021

²³ Vingt-septième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2368 (2017) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associées, Conseil de sécurité des Nations unies, 3 février 2021, para 33.

²⁴ RFI, Sénégal : 4 présumés jihadistes ont été inculpés, 12 février 2021. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210212-s%C3%A9n%C3%A9gal-4-pr%C3%A9sum%C3%A9s-jihadistes-ont-%C3%A9t%C3%A9-inculp%C3%A9s> ; Dakaractu.com, Sénégal : Mandat de dépôt pour les quatre présumés jihadistes arrêtés à Kidira, 11 février 2021. : https://www.dakaractu.com/Senegal-Mandat-de-depot-pour-les-quatre-presumes-jihadistes-arretes-a-Kidira_a199724.html

grandissante vis-à-vis des autorités étatiques. Les groupes extrémistes violents, y compris les GANE, profitent de cette faible présence de l'Etat et exploitent les frustrations nées de la précarité socio-économique des populations vivant dans les espaces frontaliers. **En effet, ceux-ci ciblent les zones frontalières, souvent négligées par les États et échappant au contrôle des dispositifs sécuritaires. Ceci, en retour, favorise la mise en place « d'une gouvernance alternative » qui s'émancipe de toutes les règles et crée un terreau favorable au développement d'activités illicites et criminelles.** Selon plusieurs études²⁵, un lien pourrait exister entre les groupes terroristes et les activités illicites.

1. Analyse des facteurs de conflit et d'instabilité

- Porosité et difficulté de contrôle des frontières

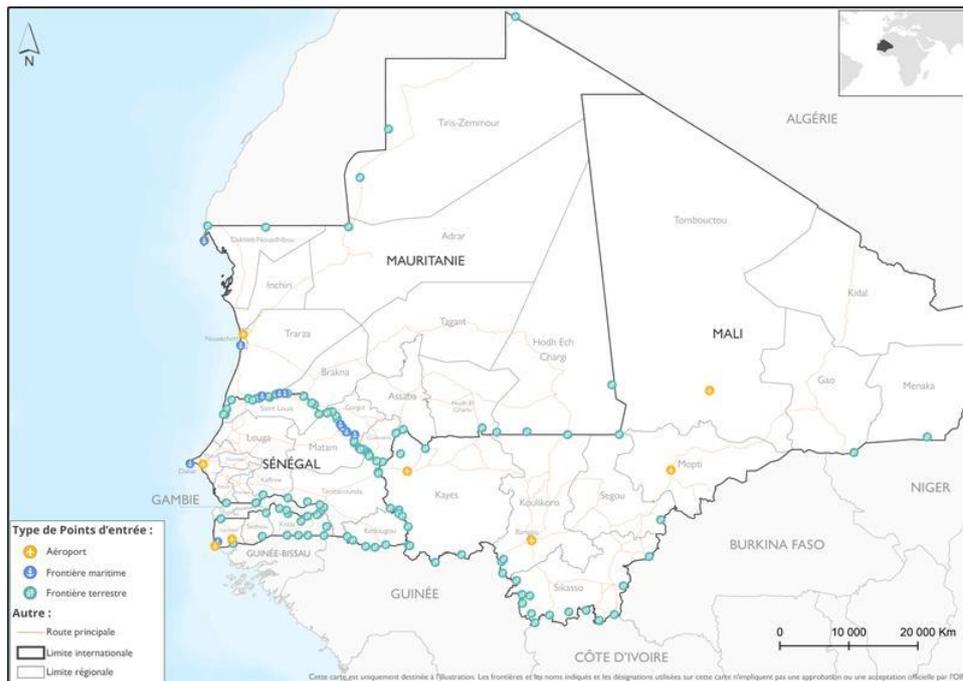
Un des premiers facteurs de fragilité est lié aux insuffisances dans la gestion des espaces frontaliers communs aux deux pays. Avec une frontière de 813 km environ entre la Mauritanie et le Sénégal, les espaces frontaliers de ces zones sont extrêmement vastes et les forces de sécurité peinent à contrôler les différents mouvements transfrontaliers de biens et de personnes, ce qui rend les frontières poreuses. La porosité des espaces frontaliers s'explique aussi par le faible maillage sécuritaire et la non-matérialisation de certaines frontières.

En effet, les espaces frontaliers ont des points communs : ils sont très peu peuplés et sont caractérisés par un manque d'infrastructures et de moyens humains et financiers pour assurer leur surveillance permanente. Par conséquent les postes frontaliers sont insuffisants, sous-équipés et ne disposent pas suffisamment de personnels formés. Par ailleurs, les forces de contrôle aux frontières sont généralement exposées à des risques de corruption. En 2021, la Mauritanie et le Sénégal se classaient respectivement 140^e et 73^e sur 180 pays en termes d'indice de perception de la corruption. Plusieurs cas d'agents frontaliers accusés d'avoir facilité le passage de personnes et de marchandises illégales contre des pots-de-vin ont été rapportés²⁶. Cette vulnérabilité des acteurs frontaliers face à la corruption aggrave la porosité des frontières, crée des conditions favorables à l'insécurité et au développement de l'extrémisme violent/terrorisme et réduit la confiance des populations. En conséquence, de nombreux points de passages non-officiels se sont développés dans les espaces frontaliers du Sénégal et de la Mauritanie et restent incontrôlés, favorisant ainsi l'extrapolation de l'insécurité des périphéries vers les centres des pays.

Carte sur la situation des points d'entrée dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal.

²⁵ Etudes du Centre des hautes études de défense et de sécurité (CHEDS) et l'Institut d'études de sécurité (ISS)

²⁶ 2019, 2020, 2021 - Dakaractu et Le Quotidien.



Cette situation est aggravée par **l'absence de démarcation des espaces frontaliers** entre la Mauritanie et le Mali et entre le Sénégal et le Mali (de façon plus spécifique le long du fleuve, la zone exondée étant en cours de matérialisation), ce qui rend encore plus difficiles les contrôles des différents mouvements. Ainsi, une bonne partie de la frontière entre le Mali et la Mauritanie n'est pas matérialisée. Entre le Sénégal et le Mali, seule une section frontalière, qui représente 100 km de frontière, est démarquée. L'absence de démarcation des frontières engendre un certain nombre de conséquences y compris l'insuffisance des investissements des autorités locales dans les zones frontalières ; ainsi que des difficultés d'accès à la propriété foncière notamment pour les femmes. Enfin, l'intensification des flux migratoires et l'attraction de la zone d'orpillage du Sénégal, constitue également un défi majeur pour les acteurs frontaliers qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour contrôler ces mouvements de personnes.

Les conflits et les tensions qui surgissent parfois entre le Sénégal et la Mauritanie sont dus à l'imprécision des limites frontalières, entraînant des frictions entre les pêcheurs sénégalais et les autorités mauritaniennes et des tensions entre agriculteurs et éleveurs de part et d'autre des frontières, pour l'exploitation des ressources naturelles, l'accès à la terre et aux zones de pâturage. La porosité des frontières et l'insuffisance des postes de contrôle officiels entre le Sénégal et la Mauritanie favorisent également les trafics illicites et la criminalité transfrontalière.

La perméabilité des frontières **favorise le développement de la criminalité transnationale organisée, y compris des trafics illicites, et facilite la circulation des bandes criminelles et des GANE**. Les groupes criminels passent allègrement les frontières, commettant des crimes et délits de part et d'autre de la ligne frontalière, en toute impunité, échappant très souvent aux forces de sécurité.

- **Faible présence des services de l'Etat dans les espaces frontaliers**

Les localités frontalières de la Mauritanie et du Sénégal enregistrent de faibles taux de développement et ont en commun l'insuffisance de services sociaux de base : notamment des hôpitaux, des centres de santé, des écoles, des centres de formation, d'adduction d'eau potable, des routes etc. En effet, comparées aux zones plus centrales de ces pays, les zones frontalières sont moins développées et bénéficient de moins d'investissements. Par ailleurs, elles souffrent d'une faible couverture numérique (téléphonie, internet etc.) et d'infrastructures routières; ce qui aggrave leur vulnérabilité aux risques sécuritaires. En outre, certains services sont difficilement accessibles aux populations de ces régions isolées: c'est le cas notamment de l'état civil, du fait de l'éloignement des localités frontalières des centres administratifs chargés de l'Etat civil ou encore de l'absence d'information pour les populations les plus vulnérables, ce qui restreint leur accès à de nombreux droits économiques et sociaux, et leur participation aux processus électoraux, entre autres. C'est aussi le cas pour l'accès à la justice : les populations sont confrontées à l'éloignement physique des juridictions par rapport aux justiciables, la difficulté d'accès « intellectuel », notamment, des populations les plus vulnérables au service public de la justice, la concentration du personnel de justice et des institutions judiciaires dans les capitales, le faible niveau d'informations disponibles sur les procédures judiciaires, etc. Ces vulnérabilités sont aggravées par la marginalisation économique et politique des populations vivant dans les espaces frontaliers lesquelles peinent à accéder à des opportunités économiques et qui ne sont pas, par ailleurs, suffisamment associées à la prise de décision.

Cette faible présence des services de l'Etat, qui se manifeste, entre autres, par l'insuffisance des services sociaux de base et le faible niveau de développement de ces zones, **alimente un sentiment de frustration et d'exclusion des populations frontalières, particulièrement celles qui sont établies le long de la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal**. Plus précisément, l'absence d'infrastructures de base dans les zones frontalières a des conséquences sur les conditions de vie des ménages, entraînant une plus grande vulnérabilité chez les femmes, le chômage des jeunes et la migration irrégulière.

L'est du Sénégal, près de la frontière avec le Mali, est une zone d'orpaillage qui fait face à un certain nombre de défis notamment la précarité socio-économique des populations : en 2021, les régions de Kédougou et de Tambacounda ont enregistré un taux de pauvreté s'établissant à 61,9 % et un taux de chômage estimé à plus de 26 %. L'accès aux infrastructures de base (santé, éducation, eau et assainissement) demeure un problème majeur dans la région de Kédougou et de Tambacounda : les infrastructures routières, scolaires et sanitaires sont insuffisantes et dégradées, ce qui conduit à un sentiment d'exclusion grandissant des populations locales. Les activités aurifères auraient aggravé la précarité de ces zones et même créé de nouvelles problématiques en lien avec les trafics illicites ou encore la pollution des eaux, posant de véritables défis de santé publique pour les autorités frontalières sénégalaises.

La commune de Adel Bagrou, de la région du Hodh Chargui, en Mauritanie, est enclavée et particulièrement difficile d'accès surtout lors des saisons pluvieuses. L'accès aux services sociaux de base reste limité : à titre d'exemple, seul 10 % des habitants de Amourj ont accès à l'eau potable²⁷. La région constitue une zone prioritaire pour la prévention des conflits. En effet, la récurrence des conflits et l'insécurité au nord et au centre du Mali ont perturbé les dynamiques économiques de la ville y compris la transhumance des troupeaux et les échanges commerciaux. Le manque d'opportunités pour l'emploi et l'insertion économique des jeunes, notamment sous le prisme de l'aggravation de leur vulnérabilité face au risque de recrutement

²⁷ Ministère des Affaires Economiques et de la Réforme du Secteur Productif, Rapport SCRAPP, Hodh El Chargui, Mauritanie.

par les GANE, est également un défi auquel la localité doit faire face. Adel Bagrou accueille un grand nombre de réfugiés principalement maliens et de retournés mauritaniens. Le renforcement de la décentralisation et la déconcentration du service public de la justice demeure également un des piliers de la Stratégie Régionale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée de la Wilaya.

Le sentiment de marginalisation rend les populations frontalières particulièrement vulnérables à l'extrémisme violent et aux activités illicites. Plusieurs études²⁸ montrent que les frustrations nées de la précarité socio-économique des populations frontalières de Kédougou et de Tambacounda pourraient faire l'objet d'une instrumentalisation par les groupes extrémistes violents. Cette faible présence de l'Etat offre également de l'espace pour le développement des activités illicites et criminelles et aggrave la criminalité locale et le banditisme.

- **Une confiance limitée entre les populations et l'Etat**

La faible présence étatique dans les régions frontalières et les difficultés des Etats à apporter des réponses adéquates aux préoccupations des populations, ne permet pas d'entretenir des relations de confiance entre les autorités et les populations vivant dans ces zones. Il y a comme **une dégradation de la confiance entre celles-ci et les autorités**, dont l'une des causes est une faible communication entre les unes et les autres. Au Sénégal, selon une étude de perception menée par l'OIM en 2018 auprès des communautés frontalières dans les régions de Tambacounda et de Kédougou, les populations estiment que les autorités sécuritaires ne communiquent pas assez (dans la région de Kédougou 69 % estiment que la communication est « très faible », contre 60 % dans la région de Tambacounda qui estiment que la communication est « faible »). Par ailleurs, 67 % des personnes interrogées dans la région de Kédougou, et 80 % dans la région de Tambacounda, estiment que l'implication des autorités auprès des populations est « faible »²⁹.

La vulnérabilité des acteurs frontaliers aux risques de corruption, en plus d'affaiblir la démocratie et d'exacerber les inégalités, contribue également à réduire la confiance des populations vis-à-vis des institutions. Ainsi, les contrôles abusifs ou encore les taxes illégales prélevées par certains agents frontaliers au niveau des points de contrôle engendrent de profondes frustrations au sein des populations, une méfiance grandissante, et impacte négativement sur la gestion des frontières. En outre, la corruption a un impact différent sur les femmes et les hommes en raison des normes sociales et culturelles qui influencent la façon dont les populations interagissent et la manière dont elles accèdent aux services publics tels que l'éducation et les soins de santé³⁰. En outre, les femmes et les filles sont plus susceptibles de recourir à des actes de nature sexuelle comme monnaie d'échange dans les cas de corruption.

Or, au regard de l'étendue du territoire, la collaboration entre les communautés et les autorités s'avère fondamentale pour la bonne gestion des frontières, puisque comme exprimé auparavant les forces de sécurité ne sont pas suffisamment nombreuses et équipées pour pouvoir couvrir toute la zone frontalière. Elles doivent donc s'appuyer sur les populations présentes dans la

²⁸ Centre des hautes études de défense et de sécurité (CHEDS) et l'Institut d'études de sécurité (ISS), Prévenir l'extrémisme violent au Sénégal, les menaces liées à l'exploitation aurifère, 2021

²⁹ Rapport d'évaluation des communautés frontalières au Sénégal (frontières avec le Mali et la République de Guinée), mai 2018, OIM

³⁰ UNODC, *The Time is now - Addressing the gender dimensions of corruption*, 2020.

zone frontalière afin que ces dernières maintiennent un dialogue constant sur les problèmes sécuritaires rencontrés par les populations. **Ainsi, un réel besoin d'établir un dialogue avec tous les membres des communautés frontalières se fait sentir, afin, notamment, de rétablir le lien de confiance entre les autorités et les communautés.**

- **Insécurité, extrémisme violent/terrorisme**

Auparavant à l'abri des groupes extrémistes violents, les régions maliennes de Kayes, de Nara et de Koulikoro, proches des frontières avec le Sénégal et la Mauritanie, enregistrent depuis 2021 de nombreux incidents sécuritaires et terroristes. Les préoccupations sécuritaires s'étendent vers l'ouest du pays et les groupes extrémistes violents profitent de l'instabilité au Mali pour étendre leur influence. En effet, les groupes extrémistes violents, notamment la Katiba Macina, se sont particulièrement développés dans ces régions. Le chef de la Katiba Macina, Amadou Kouffa aurait procédé à l'enrôlement de plusieurs jeunes des localités provenant de la commune de Nara dans la région de Nara et de la commune de Nioro dans la région de Nioro³¹. Au moins sept attaques contre les forces maliennes sont survenues entre les mois d'août 2021 et janvier 2022 dans ces régions³². La région de Nara en particulier concentre un nombre considérable d'incidents sécuritaires, depuis le début de l'année 2021, qu'il s'agisse d'enlèvements ou d'attaques perpétrées contre les autorités étatiques et les forces maliennes. Il semblerait également que l'intérêt des groupes terroristes pour la région de Kayes s'explique par la présence de mines d'or. En effet, cette région abrite près de 77 % de la production aurifère nationale. Notons également que la région de Kayes est particulièrement exposée au banditisme des groupes criminels y compris les groupes armés « *dans le triangle, Sénégal-Mauritanie-Mali* » lequel relèverait « *plutôt de banditisme informel et moins constitué* »³³. Le rôle des femmes au sein de ces groupes - extrémistes violents, criminels organisés ou d'autoprotection - est encore trop peu étudié et souvent sous-estimé. Ainsi, les analyses opérationnelles souffrent souvent de biais inconscients de genre selon lesquels une femme ne pourrait être que victime de ces groupes et non complice voire suspecte. En conséquence, les agents de sécurité aux frontières ont par exemple tendance à négliger la collecte d'informations auprès des populations féminines, se privant ainsi d'une source importante de renseignement, réduisant de ce fait leur efficacité opérationnelle. Enfin, l'insécurité est aggravée par l'augmentation du nombre de conflits inter et intracommunautaires dans la région de Koulikoro et Ségou, y compris les conflits liés à la gestion des ressources naturelles dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal.

Ces incidents sécuritaires récurrents dans la région de Kayes, de Nara et de Koulikoro représentent une menace pour les frontières sénégalaises -mauritaniennes et constituent un facteur de risque résiduel pour la stabilité et la sécurité. En effet, l'année 2022 a été marquée par une série d'incidents dans la zone frontalière entre le Mali et la Mauritanie, y compris le meurtre de mauritaniens. Ainsi, trois incidents sécuritaires ont été rapportés par les autorités mauritaniennes au niveau de la frontière mauritano-malienne, près du Hodh Chargui, faisant au moins sept morts et plusieurs disparus. À la suite de ces incidents une commission d'enquête conjointe a été mise en place³⁴. Du côté du Sénégal, depuis 2020, des incidents sécuritaires sont enregistrés de part et d'autre de la frontière sénégal-malienne, où se concentre une intense activité d'orpaillage. Le Sénégal semble par ailleurs exposé à la

³¹ FIDH, Dans le centre du Mali, les populations prises au piège du terrorisme et du contre-terrorisme.

³² MINUSMA

³³ Rapport Kayes, OFRPRAH

³⁴ <https://www.rfi.fr/afrique/20220312-mali-cr%C3%A9ation-d-une-commission-d-enqu%C3%AAte-mixte-apr%C3%A8s-la-disparition-de-mauritaniens>

propagation de l'extrémisme violent. Ainsi en janvier 2021, au moins quatre personnes ont été arrêtées sous le coup d'infractions liées au terrorisme à Kidira, à proximité de la frontière avec le Mali.

En outre, l'activité d'orpaillage est à l'origine d'une **dégradation environnementale**, notamment due à la pollution des cours d'eau environnants et des nappes phréatiques par les produits chimiques utilisés. Cette pollution constitue un problème de santé publique, compte tenu de la dépendance des riverains à ces cours d'eau aussi bien pour la pêche que pour la consommation, l'agriculture et l'élevage. **Cette activité exacerbe également les tensions et les conflits communautaires liés aux ressources naturelles, en éloignant et en réduisant les points d'eau potables.** L'orpaillage s'ajoute aux effets néfastes déjà importants du réchauffement climatique sur ces communautés, source de conflits, ce qui contribue aussi à exacerber l'insécurité dans les zones concernées.

Dans ce contexte transfrontalier confligène et incertain, les femmes et les jeunes filles sont exposées à des risques sécuritaires supplémentaires, notamment en termes de violences basées sur le genre (VBG) et de violences sexuelles liées au conflit (VSLC). Les sites d'orpaillage dans la région de Kédougou sont notamment des lieux où de nombreuses violences sont perpétuées sur les femmes (traite, exploitation sexuelle, séquestration)³⁵. Lorsqu'elles sont victimes de VBG et de VSLC, les femmes et les jeunes filles vivant dans les zones frontalières ont difficilement accès aux services de prise en charge (dépôt de plainte, conseils juridiques, soins médicaux, soutien psychologique) compte tenu de la faible présence des services publics dans ces zones. Par ailleurs, ces zones se caractérisent par un taux extrêmement faible d'agents féminins d'application de la loi et de justice. La Mauritanie connaît une situation encore plus exacerbée avec un taux de personnel féminin de la gendarmerie de 1,3 %. En conséquence, les femmes et les jeunes filles victimes de VBG et de VSLC se trouvent systématiquement face des répondants étatiques masculins.

Au surplus, le personnel masculin dans les espaces frontaliers n'est pas formé/sensibilisé sur la sécurité et la justice sensibles au genre. En Mauritanie, les Méharistes³⁶ constituent, par exemple, les premiers répondants en termes de sécurité pour les communautés nomades aux frontières avec le Mali. Ils sont en contact direct avec les populations aux frontières assurent leur sécurité et contribuent à leur développement en tant que facilitateurs d'offre de services sociaux de base. Pourtant, ces forces sont exclusivement constituées d'hommes et ne sont pas formées pour mener des procédures et adopter une approche sécuritaire sensible au genre. Compte tenu des normes socio-culturelles, les victimes sont ainsi bien souvent dans l'impossibilité d'accéder à la justice et à des soins – voire, très souvent, exposées à des risques de retraumatisation lorsque les premiers répondants adoptent par exemple une attitude de jugement ou blâment la victime elle-même. Les nombreux cas de retraumatisation illustrent la nécessité de renforcer les capacités sur une approche sensible au genre dans la pratique des agents étatiques mais aussi du principe du *do no harm*³⁷ (VBG, VSLC, besoins spécifiques, ...).

L'absence de représentation du personnel féminin dans les services étatiques aux frontières s'explique en particulier par l'absence d'infrastructures sensibles au genre aux

³⁵ ISS, L'exploitation minière artisanale devrait enrichir les femmes orpailleuses : pourquoi sont-elles alors discriminées et exploitées 2021

³⁶ Mauritanie: des unités méharistes au plus près des populations (rfi.fr)

³⁷ Ne pas nuire.

postes frontaliers, les risques de harcèlements et d'abus sexuels dans un environnement quasi-exclusivement masculin, les stéréotypes de genre liés aux normes socio-culturelles partagées par les deux pays. En effet, en Mauritanie et au Sénégal, les femmes doivent assurer des responsabilités conjugales et familiales fortes qui empêchent souvent leur déploiement loin de leur famille. Au-delà des normes socio-culturelles, l'idée du déploiement de personnel féminin dans des zones reculées aux frontières rencontre une forte réticence de la part du leadership et parfois des femmes elles-mêmes car cela implique des risques d'harcèlement et d'abus sexuels élevés. En effet, ces zones frontalières échappent parfois au contrôle et à la vue des hauts cadres, y compris lorsque des cas de harcèlement et d'abus au niveau du personnel sont connus.

L'absence de représentation du personnel féminin parmi les agents aux frontières impacte négativement leur capacité à garantir la sécurité des frontières, à lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, à impliquer les populations dans la gestion des frontières et à renforcer leur résilience face aux facteurs d'instabilités et de conflits. En effet, cette sous-représentation crée des défaillances opérationnelles (collecte de renseignement biaisée, incapacité à conduire des procédures comme les fouilles, les interrogatoires ou les perquisitions auprès de suspects féminins), une image masculiniste et une défiance. Pourtant, la relation de confiance et la collaboration entre les agents de l'Etat et les populations dans les régions transfrontalières sont essentielles pour assurer protection, stabilité et sécurité humaine.

Ainsi, l'analyse par le genre permet de mettre en lumière un facteur structurel de vulnérabilité constituant un obstacle pour la protection des populations de manière inclusive – en particulier les femmes et les jeunes filles à savoir l'absence de formation des agents de sécurité et de justice aux frontières (hommes et femmes) sur les procédures opérationnelles sensibles au genre. Les acteurs chargés des frontières sont très peu formés dans le domaine de la prise en compte du genre dans la criminalité transnationale organisée, pourtant ces derniers sont confrontés à des activités illicites impliquant des femmes, en tant qu'actrices ou victimes comme par exemple l'exploitation sexuelle à des fins de traite de personne. Pour répondre à ces infractions et porter assistance aux victimes, il est nécessaire de former les forces de sécurité aux frontières en matière de genre.

- **Activités illicites transfrontalières**

Certaines zones frontalières du Sénégal sont des zones aurifères où le développement des activités liées à l'orpaillage a été accompagné de l'émergence et de l'amplification d'activités illicites notamment le trafic illicite de drogues, de faux médicaments, de produits chimiques et d'explosifs, de ressources naturelles ainsi que la traite des personnes. Les régions de Tambacounda et Kédougou sont des régions où l'on retrouve des mines d'or. Avec l'intensification de l'orpaillage, des activités illicites ont vu le jour notamment **le trafic illicite de drogues et sa consommation exponentielle**, y compris de cannabis, de Tramadol et de Valium. L'approvisionnement est principalement l'œuvre de réseaux de trafiquants de drogues dans les zones aurifères. Le **trafic illicite de médicaments, très souvent falsifiés**, est également répandu, du fait de l'indisponibilité de certains médicaments, voire de l'absence de pharmacies dans beaucoup de localités de la région. **Le trafic de produits chimiques**, tels que le mercure et le cyanure, s'est aussi développé avec l'intensification de l'orpaillage et entraîne le risque d'empoisonnement de points d'eau. Le développement des activités d'orpaillage dans la région de Kédougou a eu pour corolaire le développement de **la traite de personnes** y compris l'exploitation sexuelle de jeunes femmes âgées de 18 à 25 ans originaires pour la plus

grande majorité du Nigéria³⁸. Enfin, la circulation d'armes à feu a également augmenté dans les sites d'orpaillage et se manifeste par des achats d'armes par les orpailleurs par souci de protection et de gain (vente d'armes provenant du Mali). Dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal, des « **liens pourraient exister entre les trafics illicites et les activités des groupes terroristes** »³⁹. Il semblerait que des flux financiers générés par les trafics illicites soient utilisés comme source de financement des groupes armés présents au Mali⁴⁰. Également, les groupes terroristes utilisent les zones aurifères comme espace de repli, d'approvisionnement et de recrutement. **Ainsi, l'intensification des activités illicites, et les connivences avec les activités des groupes terroristes/GANE, mettent en lumière la nécessité de renforcer la gestion intégrée et le contrôle coordonné des frontières du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal.**

La dégradation de la situation sécuritaire en Libye et dans le Sahel a eu pour corollaire de faire **évoluer les routes du trafic de drogues et de migrants**. Ainsi, la Mauritanie, reste un couloir privilégié pour les trafics illicites, notamment de drogues comme la résine de cannabis, entre le Maroc et le Sahel. Depuis 2018, la Mauritanie a intercepté des convois transitant sur son territoire, occasionnant des accrochages parfois meurtriers : une tonne en septembre 2017⁴¹, plusieurs centaines de kilogrammes en janvier 2018⁴², et 2,5 tonnes (dont 1,8 tonnes brûlées) en avril 2020⁴³. Le Maroc a également réalisé d'importantes saisies de résine de cannabis à proximité de la frontière mauritanienne, dont 3,3 tonnes au mois de mars 2019 à destination de la Mauritanie⁴⁴, 12 tonnes en avril 2019⁴⁵ et de 2,4 tonnes en juillet 2021 au poste frontière de Guergarat au Sahara occidental⁴⁶. L'année 2020 a également été marquée par une **augmentation significative du trafic de migrants**, notamment sénégalais et maliens, à travers les côtes mauritaniennes et en direction de l'Espagne⁴⁸. Selon le Mixed Migration Center, 23 000 migrants et réfugiés sont arrivés aux Iles Canaries en 2020, une nette augmentation en comparaison aux arrivées en 2019 (2 700) et 2018 (1 305)⁴⁹. Les enquêtes menées par l'OIM⁵⁰ montrent que 68 % des migrants qui tentent de rejoindre les îles Canaries, via la Mauritanie, sont des hommes contre 32 % de femmes et que la population migrante est composée majoritairement de jeunes de moins de 35 ans (71 %), ce qui confirme la tendance d'une forte migration des jeunes observée dans les précédentes opérations statistiques de l'OIM⁵¹. Par ailleurs, ces migrants sont principalement originaires du Sénégal (49 %) et du Mali (35

³⁸ ISS, Prévenir l'extrémisme violent au Sénégal, les menaces liées à l'exploitation aurifère, 2021

³⁹ ISS, Prévenir l'extrémisme violent au Sénégal, les menaces liées à l'exploitation aurifère, 2021

⁴⁰ ISS, Prévenir l'extrémisme violent au Sénégal, les menaces liées à l'exploitation aurifère, 2021

⁴¹ « Mauritanie : arrestation de 5 trafiquants en possession d'une tonne de drogue » ; Sahamedias, 27 Septembre 2017.

<https://fr.sahamedias.net/mauritanie-arrestation-de-5-trafiquants-en-possession-dune-tonne-de-drogue-wed-27-sep-2017-142000-0200/>.

⁴² « Mauritanie : un trafiquant tué et une importante quantité de drogue saisie par l'armée dans le nord du pays », Xinhua.net, 25 Janvier 2018. http://french.xinhuanet.com/2018-01/25/c_136924478.htm.

⁴³ Le360Afrique, « Arrestation de 7 trafiquants présumés trafiquants et saisie de 700 kg de drogue », avril 2020.

⁴⁴ « Plus de trois tonnes de haschisch saisies près de la Mauritanie », VOA, via AFP, 09 Janvier 2019. <https://www.voafrique.com/a/plus-de-trois-tonnes-de-haschisch-saisies-pres-de-la-mauritanie/4735801.html>.

⁴⁵ AFP, Près de 12 tonnes de haschisch saisies au Maroc, 11 avril 2019.

⁴⁶ CCA Mauritanie

⁴⁷ « Près de 12 tonnes de haschisch saisies au Maroc », Paris Match, 11 Avril 2019. <https://www.parismatch.com/Actu/International/Pres-de-12-tonnes-de-haschisch-saisies-au-Maroc-1617827>. « Drogues : saisie de plus de deux tonnes de résine de cannabis à El Guergarat », Le360.ma, 17 juillet 2021, <https://fr.le360.ma/societe/drogues-saisie-de-plus-de-deux-tonnes-de-resine-de-cannabis-a-el-guergarat-242223>.

⁴⁸ Source : Organisation Internationale pour les Migrations, Mauritanie [Décembre 2021], Enquête sur la migration à Nouadhibou, p.11, 15

⁴⁹ Mixed Migration Center, A Gateway Re-opens: the growing popularity of the Atlantic route as told by those who risk it, 11 February 2021.

⁵⁰ DTM Sénégal, <https://reliefweb.int/report/senegal/s-n-gal-monitoring-des-lieux-de-d-parts-mouvements-vers-les-les-canaries-donn-es-et-Mauritanie> — Rapport d'analyse: Enquête sur la migration à Nouadhibou (Mars - Avril 2021) <https://dtm.iom.int/reports/mauritanie-%E2%80%94-rapport-d%E2%80%99analyse-enqu%C3%AAt-sur-la-migration-%C3%A0-nouadhibou-mars-avril-2021>

⁵¹ Mauritanie, Système de suivi des populations mobiles (DTM), Rapport d'analyse enquête sur les migrations à Nouadhibou, décembre 2021

%)⁵². Parmi eux, 72 % font appel à un passeur ou un intermédiaire pour se rendre dans les pays d’Afrique du Nord ou vers l’Europe et la majorité d’entre eux font face à des difficultés avec la documentation ou sont dupés par de fausses promesses (47 %), suivies par des pratiques corruptives (26 %), et le prix du voyage (26 %), entre autres⁵³. Cette enquête révèle également que les migrants sont particulièrement vulnérables à la traite des personnes et en particulier au travail forcé, à l’exploitation sexuelle, la mendicité etc⁵⁴. Depuis 2021, au moins 785 migrants ont péri au large des Iles Canaries, dont 177 femmes et 50 enfants, soit une multiplication par deux par rapport au nombre de décès enregistrés à la même période l’année dernière, où environ 320 personnes avaient perdu la vie⁵⁵. Par ailleurs, il convient de noter qu’il existe également des flux de traite d’enfants dans la région, à savoir les *enfants talibés*⁵⁶. L’étude a révélé toutefois que la majorité des enfants viennent des pays voisins, le Mali (69 %) et le Sénégal (14 %). Les conditions dans lesquelles vivent les élèves des écoles coraniques varient considérablement d’une madrasa⁵⁷ à l’autre, et nombre d’entre eux sont exposés aux abus, à l’exploitation et au travail forcé.

- **Faible coopération transfrontalière entre la Mauritanie et le Sénégal**

La lutte contre les trafics et les activités illicites est une thématique qui ne peut pas être abordée uniquement au niveau national. Pourtant, d’importants défis existeraient dans la coopération entre les acteurs chargés de la gestion des frontières et également entre les communautés de part et d’autre des frontières.

On note en effet une faible coopération entre les autorités chargées de la gestion des frontières notamment la police, la gendarmerie et la douane de la Mauritanie et du Sénégal. Ainsi, plusieurs acteurs interviennent dans la gestion des frontières et bien souvent peinent à travailler conjointement. Que ce soit en Mauritanie ou au Sénégal, il n’existe que peu d’échanges réguliers/institués d’informations entre les autorités chargées de la gestion des frontières. Tout de même, quelles initiatives ont été mises en place pour renforcer la collaboration et la coordination entre les acteurs en charge de la gestion des frontières, de la Mauritanie et du Sénégal notamment : le centre de coordination interservices Police, Gendarme et Douane (CCPGD) construit en 2021 au niveau de la frontière malienne, mauritanienne et sénégalaise et l’organisation de patrouilles conjointes, qui se sont intensifiées suite aux incidents frontaliers de 2022 entre ces deux pays.

⁵² Mauritanie, Système de suivi des populations mobiles (DTM), Rapport d’analyse enquête sur les migrations à Nouadhibou, décembre 2021

⁵³ Mauritanie — Rapport d’analyse : Enquête sur la migration à Nouadhibou (Mars - Avril 2021)
<https://dtm.iom.int/reports/mauritanie-%E2%80%94-rapport-d%E2%80%99analyse-enqu%C3%A4te-sur-la-migration-%C3%A0-nouadhibou-mars-avril-2021>

⁵⁴ Mauritanie — Rapport d’analyse : Enquête sur la migration à Nouadhibou (Mars - Avril 2021)
<https://dtm.iom.int/reports/mauritanie-%E2%80%94-rapport-d%E2%80%99analyse-enqu%C3%A4te-sur-la-migration-%C3%A0-nouadhibou-mars-avril-2021>

⁵⁵ ONU Info, Au moins 785 migrants ont péri au large des îles Canaries depuis début 2021 (OIM), 24 septembre 2021

⁵⁶ IOM Mauritanie, Enquête sur les enfants migrants résidant dans les madrasas en Mauritanie (Janvier 2022), Avril 2022.

⁵⁷ Ecole coranique

Il existe plusieurs initiatives de coopération entre les autorités administratives locales (maires, préfets, gouverneurs) de la Mauritanie et du Sénégal. Les deux pays ont signé plusieurs accords de coopération dans différents domaines⁵⁸. A titre d'exemple, l'accord-cadre de coopération transfrontalière entre le Sénégal et la Mauritanie, signé en 1993, vise, entre autres, à renforcer la coopération en matière de sécurité, santé, d'environnement, de gestion des ressources naturelles, d'agriculture, d'énergie, d'infrastructures, de commerce et d'investissement. La Mauritanie et le Sénégal coopèrent de manière plus efficace et continue dans le cadre de la Convention de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal, qui prévoit une gestion commune du fleuve Sénégal et la mise en place de projets de développement dans la région. Par ailleurs, des rencontres régulières sont organisées entre les élus locaux du Sénégal et de la Mauritanie pour favoriser le partage d'expérience et la coopération en matière de développement local. Cependant, ces rencontres ne sont pas formalisées, ni suffisamment opérationnelles et peinent à se tenir faute de financements.

Le manque de collaboration/d'échanges concerne également les communautés de part et d'autre des frontières. Il n'existe pas de cadre de gouvernance transfrontalier permettant aux communautés de part et d'autre des frontières de discuter et d'échanger sur leurs difficultés ou encore de gérer les conflits. Des comités villageois existent au Sénégal et en Mauritanie, mais ces derniers ne sont pas connectés entre eux et mènent principalement leurs activités dans le domaine de la gestion des conflits liés aux ressources naturelles sur le plan national en excluant les espaces frontaliers. Il en résulte la nécessité de renforcer l'interconnexion entre les comités villageois de part et d'autre des frontières et d'élargir leur compétence.

Ainsi, les facteurs de vulnérabilité sus évoqués entraînent une insécurité grandissante aux frontières de la Mauritanie et du Sénégal, menaçant la paix et la stabilité. Les résultats majeurs des consultations susmentionnées ont confirmé la prévalence d'une série d'effets et de conséquences découlant de ces facteurs de fragilités et de conflits : (i) les mouvements de transhumance, qui exacerbent les tensions et conflits communautaires autour des ressources naturelles déjà affectées par l'impact négatif des aléas climatiques ; (ii) l'augmentation significative du nombre de réfugiés et de personnes déplacées internes fuyant les conflits pour se rendre en Mauritanie ; (iii) la réduction de la libre circulation des personnes et des biens qui menace le commerce et les échanges entre les communautés transfrontalières et entraîne une perte financière et économique pour les pays ; (iv) l'érosion de la cohésion sociale entre communautés voisines et l'apparition de tensions de part et d'autre des frontières ; (v) et enfin une vulnérabilité des communautés, en particulier des jeunes, au risque de recrutement par les groupes terroristes, résultat du sentiment de marginalisation et de la perte de confiance des populations vis-à-vis des autorités étatiques. Sur recommandations de la consultation des parties prenantes, une étude de référencement sera menée en début de projet afin de disposer de données, entre autres, sur les dynamiques et les tendances de ces différents facteurs de fragilités.

Opportunités pour la paix et analyse des acteurs

⁵⁸ L'Accord entre le Sénégal et la Mauritanie signé en 1992 relatif à la circulation des ressortissants des deux pays et fixant les points de passage officiels à la frontière ; le Traité signé le 11 mars 1972 à Nouakchott portant création de l'OMVS (Mali, Mauritanie, Sénégal et plus tard la Guinée Conakry) ; La convention du 11 mars 1972 considérant comme « cours d'eau international » le fleuve Sénégal et ses affluents et garantissant aux Etats signataires la liberté de navigation et l'égalité dans toutes les formes d'utilisation de l'eau du fleuve ; Le protocole A/SP1/7/86 du 1er juillet 1986 sur le droit de résidence et les dispositions particulières relatives aux travailleurs frontaliers et saisonniers ; la Charte des eaux du fleuve Sénégal signée par le Sénégal, le Mali et la Mauritanie signée en mai 2002 ...

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la volonté politique des deux Etats : cette volonté a été exprimée lors de l'atelier de réflexion et de programmation stratégique organisé du 21 au 24 juin 2022 à Dakar avec la participation des autorités étatiques du Mali (ayant exprimé à l'époque un intérêt envers le projet), de la Mauritanie et du Sénégal. Ces derniers ont souligné la pertinence du projet et leur engagement à accompagner sa mise en œuvre. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans le cadre des différents documents stratégiques de la Mauritanie et du Sénégal : la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Prospérité Partagée, SCAPP (2016 – 2025) de la Mauritanie, ainsi que le cadre stratégique « *Gouvernance, Paix et Sécurité* » du Plan Sénégal Emergent (2019 – 2023) du Sénégal.

En dépit des défis et des sources de conflits, les populations des zones frontalières font preuve d'une très grande résilience, notamment grâce à l'existence de capacités pour la paix, qui nécessitent d'être renforcées à différents niveaux.

Les populations frontalières de la Mauritanie et du Sénégal présentent une grande proximité sur les plans historiques, religieux, socioculturel, linguistique, ethnique et commercial. Issue du tracé colonial, la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal, a séparé des groupes ethniques et des familles, dont les Peulhs, les Soninkés, les Bambaras, les Wolofs et les Maures, ayant souvent les mêmes histoires, langues, us et coutumes. La région du fleuve Sénégal, bordée par le Sénégal au sud et la Mauritanie au nord, est un reflet de cette diversité culturelle et du brassage ethnique qui existe dans cet espace frontalier. Ces ethnies ont une identité commune, elles sont souvent issues des mêmes familles, créant un environnement propice au commerce et au transit entre les peuples de part et d'autre des frontières. Il en est de même pour les communautés religieuses qui se rassemblent chaque année à l'occasion des pèlerinages religieux créant ainsi d'importants flux transfrontaliers entre la Mauritanie et le Sénégal (*chaque année des milliers de pèlerins sénégalais de la tarikha qadria se rendent à Nimzat en Mauritanie*). Malgré cette unicité culturelle, religieuse et ethnique, des tensions ont déjà éclaté dans le passé, en dénote le conflit de 1989 entre les populations frontalières de la Mauritanie et du Sénégal qui a conduit à un déplacement et aux expulsions massives des populations de part et d'autre des frontières. Depuis lors, les relations entre le Sénégal et la Mauritanie ont été rétablies, cependant des incidents sporadiques surgissent parfois entre ces populations notamment à cause de mouvements de transhumance ou encore des incidents liés au commerce de la pêche⁵⁹.

D'importantes initiatives existent et permettent de renforcer la coexistence pacifique dans l'espace frontalier de la Mauritanie et du Sénégal. A titre d'exemple, la commission nationale de la gestion des frontières (CNGF) sénégalaise a construit des « *Cases culturelles, de citoyenneté et de bon voisinage* » pour prévenir les risques et tensions entre les communautés frontalières du Sénégal et de la Mauritanie. Ces cases sont destinées à servir de cadre de rencontres pour la promotion des valeurs culturelles respectives, ainsi que de cadre de dialogue et de concertation entre les populations résidant de part et d'autre de la frontière. Ces cases ont joué un rôle important pour résoudre les conflits de voisinage dans les espaces frontaliers. Ainsi, à travers cette initiative, la CNGF implique les populations dans la résolution des conflits transfrontaliers. De plus, la mise en place de périmètres maraîchers dans certaines des localités où sont érigées ces cases (bien que limitées) contribue à l'autonomisation des femmes et des jeunes. Du côté du Sénégal, les autorités locales à travers les associations de maires tiennent des rencontres avec leurs homologues des pays voisins en vue de renforcer la coopération transfrontalière locale. Les organisations de la société civiles (OSC) contribuent

⁵⁹ Il s'agit de pêche illicite dans les eaux territoriales de la Mauritanie par certains pêcheurs de Guet Ndar à Saint Louis ne disposant pas de licence qui les autorise à pêcher en Mauritanie, le nombre de licences accordées étant limité

également à ces dynamiques : dans le Hodh El Chargui les OSC organisent des semaines artistiques et sportives qui rassemblent les jeunes du Mali et de la Mauritanie afin de renforcer la fraternité entre les deux peuples et rappeler les valeurs culturelles communes. Des Journées culturelles sont également organisées entre le Mali et la Mauritanie et prennent la forme de pièces de théâtres, de table-ronde, d'ateliers artistiques, de production musicale, de danse afin de promouvoir le lien entre les différentes communautés riveraines du fleuve, les identités et les patrimoines locaux, les associations culturelles et artistiques et les coopérations transfrontalières valorisant l'intégration sous-régionale. **Ces initiatives porteuses restent peu fonctionnelles et sont organisées ponctuellement, ne permettant pas d'assurer un dialogue continu entre les populations frontalières. Il apparaît nécessaire de continuer à renforcer les rencontres entre les autorités locales et les communautés de part et d'autre des frontières.**

D'autres initiatives ont été mises en place pour renforcer les liens entre les autorités locales notamment le réseau des Maires des Communes Riveraines du Fleuve Sénégal qui vise à favoriser la coopération entre les collectivités locales de la Mauritanie et du Sénégal. Ce réseau a reçu l'appui de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). Enfin, le Centre de Coopération Police, Douane et Gendarmerie (CCPDG) pour le Sénégal, et la Mauritanie (et le Mali) a été mis en place pour renforcer la coopération régionale et interservices dans la gestion des frontières. Les autorités des deux pays soulignent que si la coopération transfrontalière tant au niveau central (accords de coopération, réunions bilatérales des autorités centrales, des commissions de gestion de frontières, etc.) que local (administrations régionales, comités mixtes) existe, elle est encore faible et devrait bénéficier d'un renforcement. Le cadre légal de coopération transfrontalière existant devrait également bénéficier d'une harmonisation. En particulier, en ce qui a trait à la coopération policière et judiciaire, laquelle est relativement faible et peut être soutenue à travers le développement d'accords de coopération et de protocoles d'accord.

Il en résulte que les acteurs clés pour la paix incluent notamment : les forces de défense et de sécurité, les autorités locales et administrations, les associations de jeunes et de femmes, les leaders religieux, les chefs traditionnels etc.

| Acteurs | Analyse des capacités de paix |
|---|--|
| Force de défense et sécurité (Police, Douane, Gendarmerie, Garde-côtes) | Les acteurs sécuritaires sont chargés de la surveillance et du contrôle des frontières/territoires, de la prévention et de la lutte contre la criminalité organisée, du terrorisme et enfin de la protection des populations et de leurs biens. Ce sont des acteurs de premier plan dans la gestion des frontières. Cependant, ils peuvent être également des acteurs de déstabilisation du fait de leur vulnérabilité aux risques de corruption, ce qui fragilise les efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, réduit la confiance des populations vis-à-vis des institutions ainsi que celle des autorités voisines qui seront moins enclines à coopérer et à échanger les informations. Les acteurs frontaliers ont besoin de moyens et de formation dans la réalisation de leur mission telle que précédemment déclinée Ils doivent également être sensibilisés aux vulnérabilités des populations pour être mieux à même de les appuyer. |
| Structures nationales de gestion des frontières | Les commissions de gestion des frontières (CGF) existent en Mauritanie et au Sénégal et sont des entités administratives nationales chargées de la mise en application des mécanismes définis par le Programme Frontière de l'Union africaine (PFUA), à savoir la démarcation /la délimitation des frontières , la coopération transfrontalière et le renforcement des capacités des acteurs et des communautés conformément à la nouvelle stratégie de gouvernance des frontières définies par l'assemblée général de l'UA) ; et de la coordination des actions des différents acteurs (agents aux frontières, |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <p>agents de la protection civile, représentants régionaux des ministères et élus locaux) impliqués dans la gestion des frontières. Elles ont également pour responsabilité d'impliquer les acteurs locaux et les citoyens dans la mise en œuvre de la politique relative à la sécurité des frontières. Enfin elles promeuvent la coopération transfrontalière à travers des rencontres périodiques avec les autorités des Etats frontaliers. Cependant, ces commissions de gestion des frontières manquent de moyens techniques, humains et financiers, et sont encore aujourd'hui peu fonctionnelles et peu connues par les populations locales. La rotation des membres du comité pose également un problème pour la continuité du travail. Elles ont besoin de formations dans la gestion des risques liés à la criminalité transfrontalière, à l'extrémisme violent et à la prévention ou la résolution de conflits. Afin de pouvoir transformer les membres des CRGF en agents de stabilité et de paix, il faudrait impérativement leur apporter un soutien technique important pour faire face aux dynamiques gouvernant la gestion des crises transfrontalières et pour effectivement impliquer les communautés frontalières sur les questions de sécurité et de coexistence pacifique.</p> |
| Autorités locales et administratives | <p>Les gouverneurs, les préfets et les sous-préfets sont également impliqués dans la gestion des territoires et des populations frontalières. Ces autorités jouent un rôle majeur dans le rapprochement avec les populations. Leurs relations avec les communautés sont généralement bonnes mais leur présence est souvent très faible, du fait notamment de déficit d'offres de services publics ce qui réduit leur capacité de prévention de conflits. Bien qu'ils aient pour mission d'assurer un contrôle effectif du territoire et une prévention active des conflits, les échanges entre autorités locales des pays partageant des espaces frontaliers sont également très rares, ce qui nécessite de créer des cadres d'échange qui puissent permettre les rencontres bilatérales ou de les renforcer quand ils existent. Les autorités locales directement impliquées dans le cadre de ce projet seront les gouverneurs, les préfets et les sous-préfets.</p> |
| Comités villageois | <p>Les comités villageois ont différentes fonctions, indépendamment de leurs zones d'activités. Ils sont constitués puis formés selon une méthodologie officielle établie par l'OIM et l'OHCHR, validée par l'ensemble du système des Nations Unies en Mauritanie. Selon les règles de désignation, ces comités représentent, notamment les groupes les plus vulnérables tels que les femmes et les enfants. Ils servent d'interface entre autorités et communautés. Dans le cadre de ce projet, ils auront pour rôle principal de prévenir et de gérer les conflits intercommunautaires. Ils devront également jouer un rôle clé dans l'alerte communautaire. Notons que les comités villageois ont des appellations différentes selon les pays : comités villageois en Mauritanie et au Sénégal . Ils sont très présents en Mauritanie : Hodh Chargui – 137 ; Guidimakha – 13, Trarza – 0. Du côté du Sénégal : Saint Louis – 20 ; Kédougou – 59 et Bakel – 15. En Mauritanie, le comité est composé comme suit : deux leaders d'opinion (dont un Imam), deux jeunes, deux représentants de minorité ethnique ou étrangère, deux personnes vivant avec un handicap, une personne âgée, deux réfugiés (si des réfugiés vivent dans le village). Le comité est composé d'au moins quatre femmes sur les neuf membres. Notons que les comités villageois ne sont pas suffisamment connectés de part et d'autre des frontières et ne disposent pas d'assez de cadres d'échanges pour discuter des problèmes transfrontaliers communs. La création de liens plus forts entre les autorités de gestion des frontières et les populations locales à travers l'implication des comités villageois rapprochera l'Etat des populations et réduira leur vulnérabilité face à l'extrémisme violent et à l'exclusion. Cela renforcera également la sécurité des populations dans les zones frontalières grâce à une implication effective des populations.</p> |
| Agriculteurs et Éleveurs | <p>L'agriculture et l'élevage sont les activités principales de 90 % de la population frontalière de la Mauritanie et du Sénégal. Du fait de l'insécurité au Sahel les activités de transhumance entre la Mauritanie et le Sénégal ont été déstabilisées. Ces dynamiques ont affecté la sécurité alimentaire et également entraîné des pressions sur les ressources naturelles, y compris les points d'eau. Ils sont, parfois à l'origine de conflits entre agriculteurs et éleveurs de part et d'autre des frontières. Ces conflits ont des conséquences importantes. Ils entraînent des pertes de bétails, de revenu et de production agricole, affectant la contribution des agriculteurs et éleveurs aux économies locales des espaces frontaliers.</p> |

| | |
|---------------------------------|--|
| Orpailleurs | Les départements de Saraya (région de Kédougou) au Sénégal sont des zones aurifères. L'orpaillage artisanal contribue d'une certaine manière à booster l'économie locale. Certains orpailleurs opèrent toutefois dans la clandestinité et s'adonnent à des activités criminelles notamment des trafics illicites et composent avec les groupes terroristes. Il existe des dynamiques de conflit liées à l'orpaillage. Il en est ainsi dans la mesure où du fait de la professionnalisation de l'orpaillage, les communautés locales se retrouvent souvent exclues de l'exploitation de ces ressources. Cet état de choses génère, des frustrations auprès jeunes des communautés hôtes. Ainsi des tensions entre les orpailleurs et les communautés locales dans la zone de Kédougou ont été rapportées. Il s'y ajoute des problèmes de santé publique avec la pollution des eaux qui est la résultante des produits chimiques utilisés par les orpailleurs qui, pour la plupart viennent des pays limitrophes. |
| Commerçants et transporteurs | Les commerçants des zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal transportent les marchandises entre les pays. Ils sont des victimes de l'insécurité transfrontalière qui sévit au Mali. En 2021, deux chauffeurs marocains transitant par la Mauritanie et à destination du Mali, ont été tués à Didiéni dans la région de Kayes alors qu'ils acheminaient des produits alimentaires à destination du marché malien. En 2022, sept commerçants mauritaniens, provenant de Adel Bagrou, ont été victimes d'incidents ayant occasionné des pertes en vie humaine en territoire malien alors qu'ils revenaient du marché hebdomadaire. Les commerçants peuvent également être des acteurs de déstabilisation dès lors qu'ils participent au trafic illicite à travers, notamment, le transport de migrants irréguliers ou encore de drogues ou d'armes. Le renforcement de la sécurité et des contrôles aux frontières sera à la fois un bénéfice pour les marchands, qui bénéficieront de meilleures conditions de sécurité et de sécurisation de leurs biens, mais également une perte de gains pour ceux d'entre eux impliqués dans les trafics illicites. |
| Leaders religieux et coutumiers | Les chefs coutumiers et traditionnels occupent une place très importante dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal. Certains leaders religieux sont des véritables acteurs de paix et contribuent à déconstruire le discours radical et à prévenir l'extrémisme violent. Ils jouent par ailleurs un rôle clé dans la gestion des conflits et ont parfois des compétences juridiques régler des affaires civiles. D'autres leaders religieux conduisent des prêches pour prévenir l'usage des drogues, notamment en Mauritanie. Cependant, ils peuvent également constituer des acteurs de déstabilisation. En ce sens, certains leaders religieux contribuent à la propagation de l'extrémisme violent et des idées radicales, c'est le cas, par exemple, des leaders religieux. |
| Femmes | Les femmes vivant dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal sont particulièrement vulnérables aux différentes formes de violences basées sur le genre (VBG) y compris les risques d'exploitation sexuelle notamment dans les zones d'orpaillage. Dans la région de Kédougou, elles sont victimes de traite des personnes. Elles proviennent du Nigeria, du Ghana ou encore du Togo et se voient confisquées leurs documents d'identité et forcées à s'adonner à la prostitution. Les gains de ces activités sont reversés aux trafiquants. Outre cette vulnérabilité, certains cas de femmes transportant de la drogue entre Mauritanie et le Sénégal ont été rapportés. Cependant les femmes peuvent jouer également un rôle positif et être de véritables actrices de paix : au Sénégal les groupements de femmes et les Badiene Gox (Leaders communautaires/sages femmes) s'impliquent dans la résolution des conflits ; en Mauritanie, le réseau des femmes Mourchidates (guides religieux/communautaires) contribue à prévenir l'extrémisme violent dans les zones frontalières. Les comités villageois de femmes en Mauritanie (bassin du Kara-Koro) sont composés à 46 % de femmes qui jouent un rôle de prévention et de gestion de conflits communautaires et sont de véritables actrices de protection de la paix, de promotions des droits humains et des vecteurs de changement et d'innovations sociales dans le domaine de la gouvernance locale. |
| Déplacés internes et réfugiés | Selon les dernières analyses du HCR et de l'OIM, 7 827 maliens (2 412 ménages) et 5 570 retournés mauritaniens (1 114 ménages) sont arrivés en Mauritanie depuis janvier 2022, en raison de l'insécurité au Mali. Les nouveaux arrivants maliens se trouvent dans la zone de Adel Bagrou. Leur arrivée a entraîné une augmentation de plus de 10 % la population du camp de réfugiés de Mbera (72 906 réfugiés au 31 mars 2022). Ces populations vulnérables sont exposées à une série de risques, entre autres, |

| | |
|--------|---|
| | <p>le recrutement et l'enrôlement dans les groupes criminels organisés. Par ailleurs, en l'absence de domestication des textes internationaux, ces populations ne jouissent pas pleinement de leurs droits fondamentaux. Environ seize mille réfugiés sont dénombrés au Sénégal dont environ treize de la Mauritanie à la suite des événements de 1989 et environ trois mille réfugiés urbains à Dakar, Thiès, Mbour, Tivaouane et Saint-Louis.</p> |
| Jeunes | <p>Le Sahel est aujourd'hui l'une des régions les plus jeunes au monde, avec un âge moyen d'à peine 17 ans. Dans un contexte de pauvreté multidimensionnelle et de conflits, la jeunesse est confrontée à un accès difficile à l'éducation, la formation et l'emploi. En effet, le taux de déscolarisation, d'alphabétisation et de chômage sont élevés. Pourtant, la jeunesse du Sahel constitue une opportunité pouvant garantir stabilité et prospérité à la région. La jeunesse fait partie des six domaines prioritaires du Plan de Soutien de l'ONU pour le Sahel. Il préconise d'offrir aux jeunes un avenir dans leur région en priorisant les investissements éducatifs et énergétiques renouvelables sur place.</p> <p>Les jeunes sont les principaux acteurs concernés par le manque d'opportunités économiques et de participation citoyenne. Touchés de plein fouet par la raréfaction des ressources et la difficulté accrue d'exercer une activité, les jeunes de la région manquent de moyens d'existence, d'accès aux services de première nécessité (justice, éducation etc.) et ne sont pas suffisamment associés à la prise de décision communautaire. Cette marginalisation, politique et économique, génère des frustrations et expose davantage les jeunes à l'exode rural et à la migration, ainsi qu'aux discours populistes de certains entrepreneurs politiques et leaders communautaires et religieux.</p> <p>Dans leur diversité, les jeunes sont affectés différemment par ce contexte sécuritaire, selon leur identité et les normes socio-culturelles. Par exemple, les jeunes filles sont particulièrement affectées par le manque d'accès à l'éducation. Les raisons sociales de ces inégalités sont nombreuses : le droit à l'éducation des filles n'est pas considéré comme autonome de la situation économique de la famille. Dans la plupart des familles, la prise de décision scolaire relative aux filles s'opère en fonction des besoins éducatifs et professionnels des garçons, les grossesses et mariages précoces et obligations domestiques retiennent aussi les filles hors de l'école. Certains facteurs liés directement à l'offre scolaire conditionnent également l'envoi des filles à l'école comme la distance de l'école avec la maison. En revanche, dans un contexte culturel où l'homme est souvent perçu comme le principal responsable de la famille pour subvenir aux besoins (selon les ethnies), les jeunes hommes sont particulièrement affectés par le manque d'accès à des opportunités économiques. Dans l'impossibilité de trouver un emploi et de générer un revenu, ils ne peuvent répondre aux attentes sociales liées à la masculinité (assurer un logement, payer la dot de mariage, entretenir ses parents, etc.) et se retrouvent par exemple exclus socialement sur le plan du mariage, conséquence des difficultés à trouver un emploi, les « jeunes » des pays sahéliens se voient condamnés à dépendre de la cellule parentale de plus en plus tardivement, dans des sociétés paradoxalement traversées par une individualisation rapide. La prise d'autonomie vis-à-vis de leur famille est en effet influencée par le recul de l'âge d'accès à une activité économique apportant une respectabilité sociale et à des moyens de subsistance, avec pour conséquence des mariages plus tardifs et une autonomie résidentielle difficile à obtenir. Ces transformations sociales condamnent une large proportion de la population à une jeunesse forcée, une transition symbolique vers l'âge adulte sans cesse repoussée par l'absence d'opportunités de subsistance et d'activités génératrices de revenu. Ce phénomène social exacerbe les tensions intergénérationnelles, les jeunes étant contraints à rester plus longtemps qu'avant dans la position subalterne qui caractérise leur statut dans la cellule familiale. Dans des sociétés où les « anciens » ont la mainmise sur les décisions collectives et les ressources économiques et foncières, cette situation génère d'importantes frustrations. Cet effet de transition retardée vers l'âge adulte est un facteur de contestation aussi bien de l'autorité des états, perçus comme incapables d'offrir des opportunités aux jeunes, que des ordres sociaux, religieux et familiaux</p> |

| | |
|---|--|
| | traditionnels ⁶⁰ . Autre exemple, il existe des réseaux de jeunes en Mauritanie et au Sénégal qui ont été formés sur la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC) et son mécanisme d'examen et qui mènent de nombreuses initiatives de sensibilisation visant à lutter contre la corruption. Le projet compte s'appuyer sur ces réseaux de jeunes pour mener des sensibilisations sur l'éthique et l'intégrité auprès des acteurs de la gestion des frontières. Les jeunes sont également des acteurs clés en matière de prévention de la criminalité et de sécurisation de leurs quartiers. Ainsi, ce projet mobilisera des associations de jeunes dynamiques et actives en tant que bénéficiaires et acteurs de changement. |
| Groupes extrémistes violents et groupes criminels | Les groupes armés présents et de plus en plus actifs au Mali dans la région frontalière, sont les principaux vecteurs de risques auxquels sont exposés les jeunes hommes et les jeunes femmes en termes de banditisme et de diffusion de l'extrémisme violent. Opérant dans des zones dénuées d'une présence forte de l'Etat, ces groupes posent aussi un défi majeur aux autorités locales mais également aux éleveurs transhumants circulant entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Les groupes terroristes suivants sont présents au Mali : Ansar Dine, Front du Macina, al-Mourabitoune, AQMI, Ansaroul Islam, État islamique dans le Grand Sahara. Depuis 2022, le groupe de la Katiba du Macina est particulièrement actif dans les zones de Kayes et de Koulikouro, région du Mali, frontalières avec le Sénégal et la Mauritanie. |
| Organisations régionales (OMVS etc...) | Les organisations régionales ont initié un certain nombre d'actions pour favoriser la coopération transfrontalière entre le Sénégal et la Mauritanie. On retient notamment l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) promet également un espace de dialogue institutionnel multipartite avec les pays les partenaires afin d'échanger sur les questions d'intérêt commun relatives notamment à la gestion des ressources aquatiques au niveau transfrontalier. |

Analyse des enjeux du projet

Au regard de ce qui précède, il paraît nécessaire de juguler les facteurs de fragilité dans les zones périphériques identifiés dans la section précédente, en ce qu'ils compromettent les efforts de stabilisation non seulement dans ces zones mais aussi au niveau central. En effet, la fragilité des zones frontalières affecte directement la situation économique des pays et décourage notamment les investissements économiques. L'on note une tendance générale à un traitement sécuritaire de la situation aux frontières, par les gouvernements, au détriment de l'approche nexus humanitaire-développement-paix. L'approche actuelle sur les frontières, centrée sur le sécuritaire, induit par ailleurs de la part des Etats des efforts budgétaires considérables, avec des impacts sur les dépenses de développement de l'Etat en termes de d'offre de services publics essentiels. Ceci compromet par ailleurs la réalisation des objectifs de développement durable à long terme. Ces réponses sécuritaires ont par ailleurs montré leurs limites : en effet, les communautés frontalières ont développé des capacités de résilience, elles même sources de tensions communautaires et de facteurs d'instabilité. Citons par exemple l'orpillage artisanal et ses diverses implications sur l'environnement. C'est le cas également des connivences supposées entre les communautés et les groupes criminels organisés, ou encore l'implication des populations dans les réseaux économiques illicites transfrontaliers.

Dans ce contexte, le projet entend prioriser des réponses ciblant une gouvernance transfrontalière inclusive entre les acteurs institutionnels, d'une part, ainsi qu'entre les acteurs institutionnels et les communautés des espaces frontaliers, d'autre part. Le projet leur fournira des moyens innovants leur permettant de s'adapter aux dynamiques sécuritaires transfrontalières, afin d'y apporter des réponses adéquates. D'autres projets dans la région

60 AFD, Note technique: Jeunesses sahéliennes : dynamiques d'exclusion, moyens d'insertion, 2016: [Jeunesses sahéliennes : dynamiques d'exclusion, moyens d'insertion \(pasas-minka.fr\)](http://jeunesses.sahel.afd.fr/)

tendent à se concentrer soit sur le renforcement des autorités de gestion des frontières avec peu d'implication des populations locales, soit sur le soutien aux communautés sans considération du rôle des autorités de gestion des frontières. Le projet comprendra des éléments des deux. Le projet bâtera sur les acquis des efforts concertés des pays et des partenaires ayant généré des résultats probants.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**⁶¹, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Le projet est en lien avec l'éligibilité PBF Mauritanie. Pour la période 2020-2024, l'éligibilité de la Mauritanie identifie des axes prioritaires similaires à ceux identifiés par le présent projet à savoir : « *la **Prévention des conflits** au moyen de renforcement des capacités des communautés locales, de la société civile et des institutions gouvernementales en matière de prévention, de transformation et de résolution des conflits ; la **Coexistence pacifique** au moyen de dialogues inclusifs multiniveaux vers la transformation des structures sociales et institutionnelles portant les germes de la méfiance, de la défiance et du conflit latent que connaît le pays ; le **Renforcement des capacités et de l'autorité de l'Etat par l'extension des services publics essentiels** au moyen de l'accroissement de l'offre de service aux populations pour renforcer l'autorité de l'Etat et sa légitimité* »⁶².

Le projet est en phase avec les cadres stratégiques des Gouvernements mentionnés ci-dessous :

En Mauritanie, le projet répond à la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Prospérité Partagée, SCAPP (2016 – 2025) et plus précisément au « *levier stratégique 3 de renforcement de la gouvernance* » qui s'articule autour des orientations stratégiques suivantes : « *renforcer les moyens des forces de défense et de sécurité* » ; « *construire durablement la cohésion sociale et la paix* » ; « *prévenir chez les jeunes la radicalisation et l'extrémisme violent* » ; « *lutter contre la corruption* ». Le présent projet contribue également à Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Frontières (2015) ainsi que la Stratégie Nationale de Gestion de la Migration, actuellement en cours de réactualisation.

Au Sénégal, le présent projet répond et vient compléter le Programme d'urgence et de modernisation des axes et territoires frontaliers et l'amélioration des conditions de vie des populations (PUMA) du Sénégal ayant pour objectif de : « *(i) Favoriser le désenclavement des zones et populations frontalières par le renforcement des infrastructures routières, fluviales, maritimes, téléphoniques et numériques; (ii) Réduire l'instabilité au niveau des axes et territoires frontaliers source d'exode rural et de migration via la création et le développement d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes ; (iii) Assurer aux populations frontalières l'accès aux services sociaux de base par la réalisation d'infrastructures et la fourniture d'équipements hydraulique, sanitaires, scolaires et électriques; (iv) Améliorer la*

⁶¹ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

⁶² PBF Mauritanie, Document d'éligibilité, Analyse de conflits, 2020-2024

sécurité des zones et axes frontaliers par la réalisation d'infrastructures de sécurité terrestre et fluvio maritime »⁶³. Il s'inscrit également dans le cadre stratégique « *Gouvernance, Paix et Sécurité* » du Plan Sénégal Emergent (2019 – 2023) et dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et son plan d'actions (2020-2024).

Ces deux pays ont signé de nombreux accords bilatéraux de coopération transfrontalière afin de joindre les efforts pour faire face aux défis communs. D'autres accords bilatéraux ont été conclus dans le domaine de la transhumance, de la traite des personnes, du trafic illicite, de la gestion des ressources naturelles, de la justice, etc.

Le projet s'inscrit dans le cadre des différents **instruments régionaux** notamment la **Convention de l'union africaine sur la coopération transfrontalière (Convention de Niamey)** et ses objectifs à savoir : « *promouvoir la coopération transfrontalière aux niveaux local, sous régional et régional ; - faciliter la délimitation, la démarcation et la réaffirmation des frontières inter-Etats , - faciliter le règlement pacifique des différends frontaliers; - assurer une gestion intégrée, efficiente et efficace des frontières* », ainsi que la **Stratégie de l'Union Africaine pour une meilleure gouvernance intégrée des frontières, 2020** y compris : « *le Pilier 1 – renforcer les capacités de toutes les parties prenantes pour une meilleur gouvernance des frontières ; le Pilier 2 Prévenir et résoudre pacifiquement les conflits frontaliers et s'attaquer aux menaces transfrontières, à la criminalité et à l'insécurité et le Pilier 5 Améliorer la sécurité humaine en assurant la participation des communautés à la gouvernance des frontières* ». Le projet s'aligne par ailleurs avec les initiatives en cours : le Projet Régional d'Appui à la Coopération Transfrontalière (PRACT) de la CEDEAO, le Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Stratégie Frontière du G5 Sahel⁶⁴. Enfin, les initiatives proposées par le présent projet contribueront à créer un environnement favorable pour la mise en œuvre des activités de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

Le projet est en phase avec les cadres stratégiques des Nations Unies : en effet, il s'insère dans le cadre de la mise en œuvre de la **Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS)** ainsi que du **Plan de Soutien des Nations Unies au Sahel (2018-2030)**, lequel encourage notamment une intervention conjointe des Nations Unies sur un ensemble d'actions et de mécanismes spécifiques prévus par la Résolution 2391 (2017) du Conseil de sécurité visant à accélérer la réalisation de la Stratégie intégrée et obtenir des résultats sur le terrain, en termes de sécurité, de gouvernance et de résilience dans le Sahel. L'ONU DC et l'UNOWAS en tant que chefs de file et l'OIM en tant que membre du « *pilier sécurité de la SINUS* » soutiennent à travers la SINUS le renforcement des capacités des gouvernements de la région du Sahel à combattre le trafic illicite, le crime organisé, le terrorisme et la corruption et à améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la responsabilité des systèmes de justice pénale, ainsi qu'à promouvoir une meilleure gouvernance intégrée des frontières. Le présent projet répond aux priorités 1.1, 1.4 & 1.5 qui tendent à promouvoir la coopération transfrontalière et régionale pour la stabilité et le développement. Il répond également aux priorités 2.1 & 2.3 relatives à la prévention, à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix, ainsi qu'à la prévention de l'extrémisme violent et la criminalité, et promeuvent l'accès à la justice et les droits de l'homme.

⁶³ Page web : <https://www.puma.sn/le-programme/>

⁶⁴ En cours d'élaboration

Le projet s’inscrit également dans les différents **cadres de coopération des Nations Unies** notamment le (i) le Cadre de partenariat pour le développement durable pour la Mauritanie (2018-2022) ; (ii) et enfin le Plan Cadre des Nations Unies pour l’assistance au développement du Sénégal (2019).

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complète toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

| Nom du projet (durée) | Donateur et budget | Orientation du projet | Différence / complémentarité avec la proposition actuelle |
|---|---|--|--|
| PBF Appui à la coopération transfrontalière pour une résilience Communautaire renforcée et cohésion sociale en Gambie et au Sénégal (OIM-FAO) fini en novembre 2023 | PBF, 750 000 USD (Pour OIM Senegal) | Objectifs : Prévention de conflits ; Accès aux ressources naturelles ; Résilience des populations frontalières | Différence : Zones d’interventions ; Bénéficiaires prioritaires : Objectifs (conflits liés au trafic illicite de bois) Complémentarité : Certaines actions complémentaires notamment avec le renforcement des comités de prévoyance et de citoyenneté et l’appropriation locale de solutions dédiées à la meilleure coopération transfrontalière et prévention des conflits liés aux ressources naturelles |
| Engagement des communautés dans la gestion et la sécurité des frontières : du Sénégal au Bénin – finit en mars 2023 | Gouvernement des Etats Unis d’Amérique, 2 100 000 USD | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l’engagement des communautés frontalières dans les questions de sécurité et sûreté - Formation des autorités administratives et sécuritaires en gestion de crise - Création, sensibilisation et formation des comités de prévoyance et de citoyenneté en gestion de crise - Visites d’étude entre Sénégal et Bénin pour partager les bonnes | Différence : projet national et non transfrontalier ; objectif du projet différent Complémentarité : Zone ciblée au Sénégal (villages frontaliers dans les régions de Matam et de Tambacounda) ; L’OIM pourra se baser sur les comités de prévoyance et de citoyenneté existants pour mettre en œuvre les activités ; Réalisation d’un exercice de simulation de crise conjoint et transfrontalier Sénégal-Mauritanie à Bakel en 2019 |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | pratiques développées au Sénégal dans la sous-région | |
| Renforcement du leadership des femmes et des jeunes pour la sécurisation et la gestion des zones frontalières du Sénégal | Financé par le Gouvernement du Japon. | Renforcer les capacités de gestion des femmes, des jeunes et des acteurs de la sécurité dans le domaine de la paix, la sécurité humaine et la prévention de l'extrémisme violent pour contribuer à la paix et la sécurité dans les régions frontalières. | <u>Différence</u> : ce projet n'adresse pas l'aspect du renforcement de la coopération entre les acteurs chargés de la gestion des frontières de la Mauritanie et du Sénégal <u>Complémentarité</u> : l'initiative des cases citoyennes sur lequel le présent projet pourrait capitaliser |
| Projet de construction du pont de Rosso entre la Mauritanie et le Sénégal. | Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque européenne d'investissement (BEI), l'Union européenne (UE), ainsi que les gouvernements de la Mauritanie et du Sénégal ⁶⁵ | Stimuler les échanges entre la Mauritanie et le Sénégal à travers la construction d'un pont sur le fleuve Sénégal qui permettra de réduire considérablement le temps de franchissement entre ces deux pays. La mise en place de mesures de facilitation des transports et du commerce devant permettre une augmentation très sensible du trafic des voyageurs et des marchandises et une nette réduction du temps d'attente à la frontière entre les deux rives du fleuve Sénégal. | <u>Différence</u> : ce projet répond principalement au besoin de modernisation de l'espace frontalier et d'intensification du commerce transfrontalier. <u>Complémentarité</u> : le présent projet permettra de créer un environnement propice à la mise en place d'infrastructures de développement. En effet, le présent projet entend renforcer les capacités de lutte contre les trafics et réduire les conflits transfrontaliers, permettant ainsi de sécuriser les zones frontalières et de favoriser les investissements pour le développement. |
| Appui à des forces de défense et de sécurité sensibles au genre à protéger et à travailler en confiance avec les communautés transfrontalières et difficiles d'accès au Mali, en Mauritanie et au Niger (ONU DC) | Royaume Uni, 1 116 731 GBP | Renforcer la prise en compte du genre dans les réponses sécuritaires des méharistes en Mauritanie | <u>Différence</u> : Zones d'intervention : Nouakchott, Rosso en Mauritanie <u>Complémentarité</u> : Renforcement des capacités pour la prise en compte du genre dans les approches sécuritaires des forces de sécurité, en particulier de la gendarmerie et des méharistes |

Le présent projet viendra en complément des initiatives existantes dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal. Les actions en cours concernent principalement la prévention

⁶⁵ <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/pont-de-rosso-entre-la-mauritanie-et-le-senegal-ouvrage-de-promotion-de-lintegration-regionale-et-sous-regionale-16806>

des conflits autour de la gestion des ressources naturelles ou encore la modernisation des infrastructures visant à faciliter les échanges commerciaux de part et d'autre des frontières. Cependant, il n'existe que très peu d'initiatives favorisant une coopération régulière et pérenne entre les acteurs de part et d'autre des frontières. A travers le présent projet, il s'agira de combler les lacunes existantes à travers le renforcement de la coopération transfrontalière entre les différentes institutions chargées de la gestion des frontières et de permettre aux communautés de participer à cette gouvernance transfrontalière. En Mauritanie et au Sénégal, le projet permettrait de capitaliser sur les leçons apprises et générer des synergies avec d'autres interventions de stabilisation des zones frontalières déjà en cours, surtout dans le sens d'étendre le réseau de mécanismes communautaires. Au niveau de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des frontières, le projet répond aux besoins avérés des acteurs de la gestion des frontières et contribuerait à l'opérationnalisation des politiques frontalières des deux pays, dans des zones qui ne sont pas actuellement ciblées par des interventions spécifiques.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

OBJECTIF – Le projet vise à promouvoir une gouvernance transfrontalière inclusive et à renforcer la résilience des populations transfrontières, en vue d'atténuer les risques sécuritaires dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal. Il s'inscrit dans le cadre des priorités nationales des différents États, des cadres de coopération des Nations Unies, des Objectifs de Développement Durable, et de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS)..

Pour l'atteinte de cet objectif ; le projet entend mettre en place une approche articulée autour de **trois axes** stratégiques complémentaires : **(i) Renforcer la gouvernance transfrontalière en vue de garantir la sécurité des frontières et lutter contre la criminalité transnationale organisée et (ii) Renforcer la confiance entre les autorités et les communautés (dialogue civil) et le dialogue entre les communautés de part et d'autre des frontières (dialogue intercommunautaire) en vue d'atténuer les tensions et conflits ; (iii) Améliorer l'accès et la qualité des services sociaux de base et renforcer la résilience des jeunes face au risque d'enrôlement et de recrutement par les groupes armés non étatiques.**

Axe Stratégique.1- **Renforcer la gouvernance transfrontalière en vue de garantir la sécurité des frontières et réduire les risques liés aux trafics et aux activités illicites**

La justification de cet axe stratégique se fonde sur les facteurs de fragilités identifiés dans l'analyse du contexte du projet. D'une part, la nécessité de juguler les défis liés au maillage sécuritaire territorial du moins au niveau frontalier qui a contribué à faire desdits espaces des zones de trafics illicites et où s'est développée une économie criminelle. D'autre part, cette situation contribue à alimenter les activités des groupes terroristes en moyens et ressources nécessaires. Par conséquent, cela favorise une expansion considérable de ces groupes à travers

les pays du Sahel y compris les régions voisines. Face à cela, cet axe entend faire du renforcement de la gouvernance transfrontalière un moyen d'assurer une meilleure restauration de la sécurité et de la stabilité, de manière pérenne et durable, dans l'espace frontalier de la Mauritanie et du Sénégal. Les activités viseront à renforcer la coopération transfrontalière institutionnelle entre la Mauritanie et le Sénégal et ainsi les relations aussi bien sur le plan administratif que sécuritaire afin d'atténuer les risques sécuritaires. Par ailleurs, les forces de sécurité verront leurs capacités renforcées en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée afin de réduire leurs impacts négatifs sur les populations et assurer leur protection. Également, les infrastructures de sécurité (postes frontaliers) dont le niveau de délabrement est perceptible seront réhabilités et équipés afin que les forces de sécurité offrent un service de qualité aux populations. Enfin, le renforcement de la transparence, de l'éthique et de l'intégrité des acteurs chargés de la gestion des frontières ainsi que des mécanismes de contrôle par la société civile contribueront à renforcer la confiance et la collaboration entre ces derniers. Cet axe permettra de promouvoir une gouvernance participative de l'espace frontalier de la Mauritanie et du Sénégal et une meilleure sensibilité des stratégies sécuritaire à la dimension humaine voire jeter les jalons de la sécurité humaine.

Axe Stratégique. 2 : Renforcer la confiance entre les populations frontalières et l'Etat central, d'une part, et entre communautés transfrontalières, d'autre part, en vue de consolider la cohésion sociale et réduire les tensions dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal

Ce second axe stratégique du projet fonde sa quintessence sur le renforcement de la confiance entre les autorités et les populations frontalière ; et du dialogue entre les populations de part et d'autre des frontières. En effet, l'analyse de contexte, mentionnée ci-dessus, fait état d'une dégradation des relations entre les populations de part et d'autre des frontières à cause des incidents sécuritaire ou encore des conflits liés à la transhumance, et d'un effritement des relations entre les autorités et populations qui se caractérise par une méfiance grandissante, un manque de confiance et une faible coopération entre les autorités étatiques et les populations, du fait, entre autres, de l'incapacité des Etats à apporter des réponses à leurs préoccupations y compris en ce qui a trait à la sécurité. Pour adresser ces facteurs de fragilité, le projet met l'accent sur deux types d'actions complémentaires. D'une part, il s'agit de renforcer la collaboration et de la confiance entre les populations et les autorités frontalières, cela passe par une plus grande communication entre ces derniers en vue de gérer les risques sécuritaires, et également par un renforcement des capacités des communautés cibles en tant qu'actrices de paix dans les espaces frontaliers – permettant ainsi de favoriser l'alerte précoce communautaire tout en bâtissant sur les acquis dans les zones similaires. D'autre part, le projet entend renforcer la confiance mutuelle et la cohésion sociale entre les communautés frontalières et atténuer les défis liés à l'effritement de la cohabitation pacifique et de la coexistence entre communautés à travers le soutien au dialogue intercommunautaire de part et d'autre des frontières pour la pérennisation de la paix. Pour cela, les comités de paix et de sécurité de la Mauritanie et du Sénégal seront renforcés en capacités, mis en réseaux et accompagnés pour mener des initiatives visant à renforcer la cohésion sociale et à atténuer les tensions entre les populations de part et d'autre des frontières notamment les conflits fonciers transfrontaliers, conflits éleveurs/agriculteurs, conflits culturels, conflits au sein des marchés transfrontaliers etc...

Axe stratégique 3 : Renforcer la résilience des populations frontalières de la Mauritanie et du Sénégal à travers l'accès aux services sociaux de base et le renforcement des capacités des jeunes

Ce troisième axe entend renforcer la résilience des populations à travers la redynamisation des services sociaux de base de l'état civil et de la justice dans l'espace frontalier de la Mauritanie et du Sénégal. En effet, la faiblesse des infrastructures sociales de base, alimente un sentiment de frustration et d'exclusion des populations frontalières, les rendant vulnérables au recrutement des groupes armés non étatiques (GANE). Parmi les services sociaux de base absents, on retrouve les services de l'état civil et de la justice. En effet, l'accès à la justice et à l'état civil dans les zones frontalières s'avère difficile, pour différentes raisons, notamment le manque de ressources financières et de connaissance des procédures, ainsi que les longues distances à parcourir pour atteindre les villes où sont situés les tribunaux et les bureaux d'état civil. Pour permettre un retour durable de ces services publics essentiels, le projet propose d'une part, (i) de soutenir et d'appuyer les institutions chargées de la délivrance de l'état civil et de renforcer les mécanismes d'accès à la justice dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal, D'autre part, (ii) de renforcer la résilience des jeunes des espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal face aux risques de recrutement des GANE en les sensibilisant, les conscientisant, et les formant sur le programme d'Education pour la justice (qui couvre la thématique de l'éthique et l'intégrité, la lutte contre la corruption, la prévention du crime et la justice pénale, la criminalité organisée, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, les armes à feu, la cybercriminalité, la criminalité liée aux espèces sauvages et la lutte contre le terrorisme). Par la suite, les associations de jeunes ayant des initiatives innovantes transfrontalières bénéficieront d'un financement. Ils seront encouragés à proposer des approches innovantes comme des sensibilisations des acteurs opérant dans le secteur de l'orpaillage sur les risques des activités illicites etc. A travers cette approche les jeunes pourront formuler des actions concrètes pour participer en tant qu'acteurs à la résilience de leurs communautés. Également, cette approche permettra de mettre en réseau les jeunes de part et d'autre des frontières pour les encourager à entreprendre des actions de consolidation de la paix conjointes.

Approche genre et jeunesse : l'approche intersectorielle est au cœur de ce projet - depuis sa conception jusqu'à son évaluation, en passant par la mise en œuvre. La prise en compte et la participation active des populations sous-représentées dans la gouvernance transfrontalière - notamment du fait de leur âge, genre, ethnie, religion - sera à la fois un but et un moyen pour améliorer le quotidien des populations transfrontalières. Ce projet travaillera d'abord au renforcement d'institutions frontalières inclusives, représentative et sensibles aux différents besoins des divers groupes afin de s'engager de manière constructive avec les résident.e.s des communautés frontalières (axe stratégique 1). **Concernant la dimension genre, il s'agira par exemple d'équiper les postes frontaliers de manière sensible au genre afin de pouvoir accueillir des personnels féminins déployés (A.1.2.2) et de former les personnels de sécurité aux frontières sur les opérations sensibles au genre (A.1.2.4).** Les activités incluent également la **mobilisation de réseaux de jeunes en Mauritanie et au Sénégal pour mener des campagnes de sensibilisation sur l'éthique et l'intégrité auprès des acteurs de l'application des lois potentiellement déployés aux frontières, afin de renforcer la confiance des populations envers les institutions (A.1.3.3).** Afin de renforcer les dialogues citoyens et intercommunautaires, de consolider la cohésion sociale et de réduire les tensions

dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal (axe stratégique 2), ce projet prévoit aussi un **renforcement des mécanismes d’alerte précoce, sensibles de manière inclusive et intersectorielle (au genre, âge, handicap, ...)** (A.2.1.3). Enfin, afin de renforcer la résilience des populations frontalières de la Mauritanie et du Sénégal à travers l’accès aux services sociaux de base et la prévention de l’extrémisme violent (axe stratégique 3), **le projet s’ancre dans les initiatives locales d’associations de jeunes pour apporter des solutions**. Il est par exemple prévu de procéder à l’identification et à la sélection d’associations de jeunes qui portent des actions innovantes transfrontalières pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et renforcer la résilience de leurs communautés. En outre, les femmes⁶⁶ seront valorisées et mobilisées pour porter des messages auprès des jeunes en vue de réduire leurs vulnérabilités aux risques de recrutement, d’enrôlement ou de récidive dans l’extrémisme violent. Ainsi, les populations sous-représentées dans la prise de décision liée à la gouvernance transfrontalière et exposée aux risques sécuritaires - telles que les jeunes ou les femmes - dans les zones frontalières seront positionnées au premier plan comme actrices de multiples changements systémiques, garantissant ainsi leur durabilité et leur inclusivité.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l’analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu’il ne s’agit pas d’un résumé des résultats de votre projet.

SI, les capacités des institutions chargées de la gestion des frontières sont renforcées en vue de prévenir et de lutter contre les activités des groupes criminels organisés et l’extrémisme violent et qu’elles coopèrent davantage entre de part et d’autre des frontières

ALORS, les activités illicites transfrontalières seront réduites les risques sécuritaires liés à l’extrémisme violent et à la criminalité transnationale organisée dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal seront atténués

PARCEQUE, ces autorités auront acquis les capacités adéquates et la coopération transfrontalière et le dialogue continu auront été établis entre les acteurs institutionnels chargés de la gestion des frontières de la Mauritanie et du Sénégal

ET SI, les populations et acteurs frontaliers ainsi que les communautés de part et d’autre des frontières établissent de modes de collaboration et de communication inclusive et effective à travers les systèmes d’alerte précoce communautaire en vue de prévenir les incidents sécuritaires et les conflits

ALORS les populations des communautés frontalières verront leur rôle et leurs besoins renforcés dans la gestion de la gouvernance sécuritaire et transfrontalière

PARCEQUE des relations de confiance mutuelle entre les institutions chargées de la gestion des frontières et les populations des espaces frontaliers et le dialogue entre les communautés de part et d’autre des frontières auront été promues et renforcés

ET ENCORE SI les populations disposent d’un accès accru aux services de base et que les jeunes jouent un rôle positif dans les zones frontalières

⁶⁶ Guides religieux et leaders communautaires femmes) chargées de prévenir l’extrémisme violent, sur le modèle des Mourchidates Mauritaniennes

ALORS les populations transfrontalières deviendront plus résilientes et les jeunes deviendront de véritables acteurs de changement, réduisant leurs vulnérabilités à l'extrémisme violent et aux risques d'enrôlement et de recrutement par les GANE

PARCEQUE les populations vulnérables dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal disposeront des ressources nécessaires et les jeunes seront plus outillés pour résister à l'enrôlement dans les GANE

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

- Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

Résultat 1 : D'ici à 2024, la gouvernance sécuritaire transfrontalière est améliorée en vue de garantir la sécurité humaine, de lutter contre la criminalité transnationale organisée et de protéger les populations

Le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment, le trafic illicite de migrants, la traite des personnes, le trafic des stupéfiants et des armes à feu connaissent une recrudescence dans le périmètre géographique couvert par la Mauritanie et le Sénégal, le degré de menace variant d'un État à l'autre. Ceci se traduit par l'aggravation d'une criminalité locale et transfrontalière qui se mêle aux actions des groupes terroristes et des trafiquants. Les causes sont multiples. L'on peut noter, entre autres, la faiblesse de la coopération entre les acteurs chargés de la gestion des frontières de la Mauritanie et du Sénégal du fait de l'absence ou de la non-opérationnalisation d'accords et d'instances de discussion permettant une telle collaboration. L'on note également, la faiblesse des institutions chargées de lutte contre ces phénomènes, lesquelles ne sont pas suffisamment formées ni outillées et ne bénéficient pas d'infrastructures adéquates pour y faire face. Ainsi des insuffisances des moyens de contrôle et des mesures de traçage de produits illicites. Par ailleurs, leur vulnérabilité à la corruption est un facteur de risque qui sape leur action et met en mal la coopération entre les États ainsi que la confiance des populations. Ce résultat entend améliorer la coopération transfrontalière entre la Mauritanie et le Sénégal, à travers -i) le renforcement du cadre juridique de coopération et des échanges entre les autorités locales de part et d'autre des frontières en vue de faciliter une gestion intégrée de l'espace frontalier de la Mauritanie et du Sénégal ; ii) le renforcement des capacités des infrastructures sécuritaires de la Mauritanie et du Sénégal pour qu'elles puissent lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée, protéger les populations frontalières et mieux collaborer entre elles enfin iii) la réduction des risques de corruption des autorités frontalières, en impliquant la société civile et notamment les associations de jeunes dans le contrôle et la redevabilité, afin de permettre une lutte efficace contre la criminalité transnationale organisée et renforcer la confiance des populations.

Produit 1.1 : Les acteurs en charge de la gestion des frontières de la Mauritanie et du Sénégal établissent un cadre de coopération transfrontalière (administrative, douanière et policière etc.)

- **A.1.1.1** Atelier de réflexion stratégique sur l'élaboration d'un accord de coopération entre la Mauritanie et le Sénégal en vue de renforcer le cadre juridique de coopération et ce de manière inclusive en partenariat avec les commissions nationales de gestion des frontières, les autorités locales, les leaders et représentants communautaires, les associations de jeunes et de femmes,
- **A.1.1.2** Soutien à la mise en place d'un cadre de coopération transfrontalière et de concertations inclusif et régulier entre les autorités locales décentralisées et déconcentrées, les acteurs chargés de la gestion des frontières, les leaders et représentants communautaires, les associations de jeunes et de femmes,

Produit 1.2 : Les capacités des infrastructures sécuritaires sont renforcées en vue de protéger les populations et prévenir la criminalité organisée dans l'espace frontalier de la Mauritanie et du Sénégal

- **A.1.2.1** Analyse de la situation et évaluation des besoins des postes frontaliers au niveau du Sénégal et de la Mauritanie y compris les ports fluviaux, tenant compte de la dimension genre et les besoins spécifiques des femmes ;
- **A.1.2.2** Amélioration/réhabilitation de certains postes frontaliers stratégiques aux frontières de la Mauritanie et du Sénégal à travers la mise à disposition d'équipements et un soutien en infrastructure, tenant compte de la dimension genre et les besoins spécifiques des femmes ;
- **A.1.2.3** Renforcement de capacité des acteurs chargés de la gestion des frontières sur la méthodologie TOCTA Sahel pour mener des analyses opérationnelles sur les principaux trafics à la frontière Mauritanie-Sénégal et leurs impacts sur les populations - y compris sous un angle sensible au genre - en vue de prévenir la criminalité organisée ;
- **A.1.2.4** Session de formations conjointe des acteurs en charge de la gestion des frontières et des associations de la société civile de la Mauritanie et du Sénégal sur la criminalité transnationale organisée (trafic de drogues, trafic illicite de migrants, trafic d'armes, criminalité maritime, criminalité environnementale) et la gestion intégrée de frontières, ainsi que la prise en compte de la dimension genre dans la criminalité organisée et la gestion des frontières ;
- **A.1.2.5** Opération conjointe impliquant les populations, les acteurs en charge de la gestion des frontières et les autorités locales pour sécuriser les infrastructures essentielles et renforcer la coopération entre la Mauritanie et le Sénégal ;

Produit 1.3 : Les institutions et les populations aux frontières travaillent ensemble pour une gestion des frontières éthique, intègre et transparente.

- **A.1.3.1** Facilitation de l'évaluation, l'identification et la priorisation des risques de corruption au sein des services de gestion des frontières du Sénégal et de la Mauritanie, suivie du développement de stratégies d'atténuation des risques ;
- **A.1.3.2** Formation des acteurs frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal en matière d'éthique et d'intégrité ;
- **A.1.3.3** Mobilisation de réseaux de jeunes existants en Mauritanie et au Sénégal pour mener des campagnes de sensibilisation sur l'éthique et l'intégrité auprès des acteurs de l'application des lois potentiellement déployés aux frontières, afin de renforcer la confiance des populations envers les institutions.
- **A.1.3.4** Renforcement des capacités d'organisations de la société civile et de communautés présentes en zones frontalières pour leur permettre de jouer un rôle de contrôle externe et assurer la responsabilité et redevabilité des acteurs frontaliers via des méthodologies participatives telles que les social audits⁶⁷.

Résultat 2 : D'ici à 2024, la confiance entre les populations frontalières et l'Etat central, d'une part, et entre communautés transfrontalières, d'autre part, est considérablement améliorée en vue de consolider la cohésion sociale et réduire les tensions dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal.

Du fait de la présence réduite de l'Etat dans les zones frontalières et de l'incapacité des Etats à apporter des réponses à leurs préoccupations, y compris en ce qui a trait à la sécurité, l'on constate une méfiance grandissante des populations vis-à-vis des acteurs étatiques. Cette méfiance est aggravée par les actes de corruption ou encore de violation des droits de l'homme qui sont parfois perpétrés par les forces de sécurité. Dans le même temps, les communautés y compris la société civile et les leaders coutumiers et religieux ne sont pas suffisamment informés des risques liés au terrorisme/extrémisme violent et à la criminalité transnationale organisée ni associées à la prévention et à lutte contre ces phénomènes, ce qui réduit l'efficacité des efforts des acteurs institutionnels. Cette situation freine la stabilisation et la consolidation de la paix. En effet, la relation entre les communautés et le secteur de sécurité est fondamentale pour la sécurité humaine. Par ailleurs, la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée nécessite, pour être efficace, l'implication des communautés, y compris des femmes et des jeunes filles. Dès lors une collaboration entre celles-ci et les acteurs institutionnels s'avère nécessaire. Cette collaboration permettrait, entre autres, d'instaurer et de renforcer la confiance et les liens entre les unes et les autres. Le résultat visera également à renforcer les mécanismes d'alerte précoces transfrontaliers, comme éléments clés pour remonter l'information et renforcer les capacités des populations à réagir en cas d'incident sécuritaire, leur permettant ainsi de se sentir inclus et actifs dans la gestion de leur

⁶⁷ 2018_Guide_SocialAudit20Steps_English.pdf (transparencycdn.org)

espace frontalier et par ricochet de renforcer la confiance la collaboration avec les autorités frontalières. De même, cette confiance doit être renforcée entre les communautés de part et d'autre des frontières, en effet, les incidents sporadiques qui surviennent au niveau des frontières du Sénégal et de la Mauritanie ont eu pour conséquence d'aggraver les relations entre des populations qui partagent pourtant une culture commune. Il s'avère nécessaire de renforcer le dialogue entre les communautés frontalières de la Mauritanie et du Sénégal pour assurer la stabilité et consolider la cohésion sociale. Les comités villageois présents dans les différents pays constitueront des acteurs clés pour renforcer le vivre ensemble transfrontalier et atténuer les conflits fonciers transfrontaliers, conflits éleveurs/agriculteurs, conflits culturels, conflits au sein des marchés transfrontaliers etc.

Produit 2.1 : Les populations et les autorités frontalières collaborent en vue de prévenir les conflits et incidents transfrontaliers

- **A.2.1.1** Simulation et évaluation des capacités (“Table exercise”) de réponse entre les autorités et les populations – notamment des populations qui n’ont pas accès aux cercles de décision - en vue de renforcer la collaboration en cas d’incidents sécuritaires transfrontaliers et la confiance entre ces derniers
- **A.2.1.2** Renforcement des mécanismes d’alerte précoce, sensibles de manière inclusive et intersectorielle (au genre, âge, handicap, ...) au niveau transfrontalier pour prévenir les risques sécuritaires et ou atténuer leurs conséquences - en particulier pour les plus vulnérables -

Produit 2.2 : Le réseau des comités villageois dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal est renforcé et élargi en vue d’apaiser les tensions et prévenir les conflits frontaliers.

- **A.2.2.1** Création/Redynamisation des comités villageois dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal (y compris sur la représentation des femmes et de la jeunesse) ;
- **A.2.2.2** Formation et sensibilisation des comités villageois dans les zones frontalières à la gestion de conflits et des tensions qui fragilisent la pérennisation de la sécurité et la paix, ainsi que des sessions spécifiques
- **A.2.2.3** Organisation de campagnes de sensibilisations et de journées interculturelles impliquant les jeunes visant à renforcer la cohésion sociale entre les populations de part et d’autre des frontières et apaiser les tensions et conflits frontaliers.
- **A.2.2.4** Mise en réseau des comités villageois et des comités départementaux/ régionaux de la gestion frontalière comprenant également la promotion de jeunes leaders et organisation de campagnes de sensibilisation sur la réglementation transfrontière sous forme de forums communautaires regroupant les représentants des comités villageois des deux pays et les autorités locales ;

Résultat 3: D’ici à 2024, la résilience des populations est renforcée grâce à l’accès aux services sociaux de base et l’engagement des jeunes comme acteurs positifs dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal

Les populations des zones frontalières sont les plus impactées par le manque d’accès aux services sociaux de base parce que très souvent, vivant loin des villes où est concentrée la plupart des services publics de l’Etat. En effet, en Mauritanie et au Sénégal, les juridictions sont largement concentrées dans les capitales, limitant drastiquement l’offre de justice dans les zones frontalières. On constate également que les populations frontalières ne sont pas informées des procédures de justice, de leurs droits et encore moins de leurs devoirs en tant que citoyens. C’est particulièrement le cas du droit à l’état civil sans lequel l’on ne peut prétendre à la jouissance de certains droits essentiels, notamment celui de participer au processus décisionnel politique à l’échelle locale ou nationale. En outre, l’accès à la santé, à l’éducation, au logement, à l’emploi, à la justice, dépend de la preuve de l’identité juridique (certificat de naissance, carte d’identité, document de voyage ou une certification d’identité numérique). Or, le nombre de personnes sans état civil dans les zones frontalières est élevé du fait de la barrière géographique dû à l’éloignement des bureaux d’état civil et de l’absence de connaissance de ce droit et de son importance. Les personnes dépourvues de l’état civil sont aussi plus exposées aux abus et exploitations, y compris à des fins de traite de personnes, ainsi qu’à la migrations irrégulière et risquée. Les disparités spatiales en matière d’accès aux services sociaux de base sont perçues comme une injustice pour ces populations, qui se sentent marginalisées et ont le sentiment d’être laissées pour compte, ce qui entraîne une défiance et un manque de confiance grandissant vis-à-vis des autorités étatiques. Il s’avère ainsi nécessaire de renforcer l’accès à justice et à l’identité juridique - et donc aux services de base et aux droits essentiels - des populations frontalières afin de renforcer leur résilience et réduire le sentiment de marginalisation (produit 3.1). A cela s’ajoutent la marginalisation des jeunes vivant dans les espaces frontaliers où le taux de scolarité est généralement faible et le taux de chômage élevé. Sans véritable instruction et opportunités de participer à la prise de décision et à la vie économique, les jeunes sont plus

exposés aux risques de la radicalisation, de l'instrumentalisation et des activités criminelles illicites. Pour adresser ces risques, il est important de renforcer la résilience des jeunes en leur offrant la possibilité d'être de véritables acteurs de paix et ce faisant d'être des relais auprès d'autres jeunes et de déconstruire les perceptions ancrées de non-inclusion. Cela passe par un renforcement de leurs capacités et un accompagnement des jeunes pour qu'ils puissent développer des initiatives transfrontalières visant à prévenir la criminalité transnationale organisée (produit 3.2)

Produit 3.1 : L'accès aux services sociaux de base (état civil et justice) est amélioré pour les populations vulnérables dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal

- **A.3.1.1** : Organisation de campagnes de sensibilisation sur l'importance des documents d'état civil et de l'accès à la justice renforçant ainsi l'inclusion sociale et réduisant la vulnérabilité des populations face à la criminalité transfrontalière.
- **A.3.1.2** Appui aux agences nationales en charge de la délivrance des documents d'état civil et d'identité afin d'augmenter leurs capacités à fournir les documents aux populations, en particulier les communautés vulnérables dans les zones frontalières.
- **A.3.1.3** : Enquête sur la perception des populations frontalières vis-à-vis de la justice étatique et de la justice traditionnelle et restitution des résultats de l'enquête
- **A.3.1.4** Mise à disposition d'équipements/ réhabilitation d'infrastructures des tribunaux afin de favoriser un retour des services publics de la justice et faciliter l'accès à la justice aux populations des espaces frontaliers.
- **A.3.1.5** Renforcement des capacités et appui aux initiatives de la société civile visant à promouvoir l'accès à la justice pour les populations transfrontalières les plus vulnérables y compris en ce qui est à trait à (l'information juridique, accompagnement et assistance judiciaire, et la conseil, plaidoyer citoyen...)

Produit 3.2 : Les jeunes filles et garçons sont des acteurs de leur sécurité dans les communautés frontalières de la Mauritanie et du Sénégal

- **A.3.2.1** Formation d'un pôle de jeunes garçons et filles, issus d'associations de jeunesse, des espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal, sur la prévention de la criminalité transnationale organisée
 - **A.3.2.2** Accompagnement des associations de jeunes dans la mise en place d'initiatives transfrontalières innovantes dans le domaine de la prévention de la criminalité organisée
- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extrants et activités du cadre de résultats.

Tableau de ciblage des bénéficiaires du projet :

| Catégorie des Bénéficiaires | Lieu | Nombre |
|--|--|----------------------------------|
| <i>Bénéficiaires directs</i> | | |
| Forces de sécurité chargées de la gestion des frontières (police, gendarmerie et douane) | Espace frontalier de la Mauritanie et du Sénégal | 900 agents des forces de l'ordre |

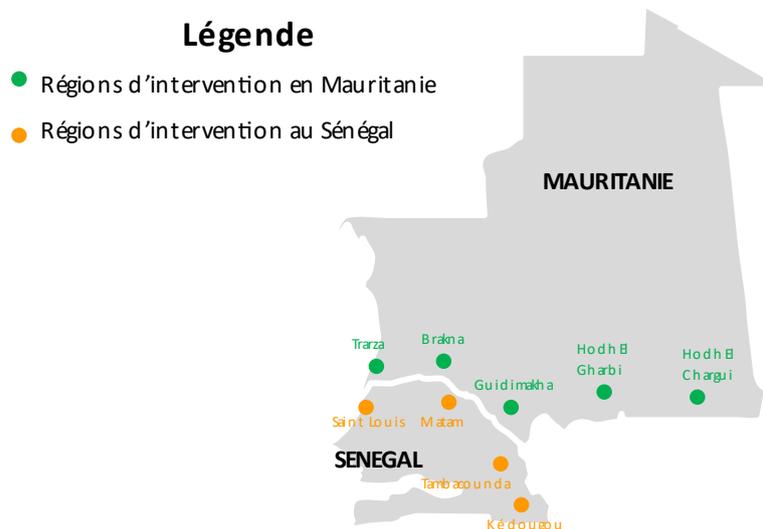
| | | |
|--|---|--|
| Structures nationales de gestion des frontières | Mauritanie et Sénégal | 6 commissions nationales et régionales de gestion des frontières |
| Comités villageois/comités de prévention communautaire présents dans les frontières de la Mauritanie et du Sénégal. | Mauritanie : 137 dans le Hodh El Chargui ; 13 dans le Guidimakha ; Sénégal : 20 à Saint Louis ; 59 à Kédougou et 15 à Bakel. | Plus de 150 comités villageois/comités de prévention communautaire existantes actuellement dans les régions cibles. (Nombre cible précis à compléter selon l'étude) |
| Autorités locales/gouverneurs | Mauritanie et Sénégal | 100 autorités locales |
| Les jeunes présents dans les zones frontalières âgés de 18 à 35 ans, de sexe masculin (50%) ou féminin (50%), membre d'une association ou coopérative locale ou leaders communautaires, jeunes en exode rural ou ayant tenté la migration irrégulière, | Qui résident dans les zones frontalières identifiées par le projet | 1000 jeunes (sexe, âge et handicap) dont 10 associations de jeunes qui seront financées/subventionnées pour mener des actions transfrontalières et visant à prévenir la criminalité transnationale organisée |
| <i>Bénéficiaires indirects (estimation qui sera confirmée par les études)</i> | | |
| Organisation régionale y compris l'OMVS | Fleuve Sénégal | 01 organisation |
| Membres de la communauté touchés de façon indirecte | Même zones avec effet de réplication potentielle au-delà | 60 000 (campagnes de sensibilisation et activités menées par les associations de jeunes) |
| TOTAL | | Plus de 62 000 personnes |

Tableau des zones géographiques de mise en œuvre du projet

| Pays | Sénégal | Mauritanie |
|-------------------------------|---|--|
| Régions | a. Tambacounda a. Kedougou d. Saint Louis e. Matam | a.Guidimagha c. Hodh Chargui d. Trarza |
| Départements / Cercles | 1. Bakel 2. Saraya 3. Dagana 4. Podor 5. Matam | 1. Gouraye 6. Adel Bagrou 4. Mbagne |

| | | |
|----------|---|--|
| Communes | 1.1 Medina Foulbe 1.1. Sadatou 1.2 Balou 1.2 Belle 1.3 Gatiari | 1.3 Gouraye 6.1. Adel Bagrou 3.1. Ndiago 7.1. Gogui 4.1. Mbagne 5.1 Kaedi 5.2 Tokomadji |
| | 2.2. Khossanto 2.3. Misira Sirimana 2.1. Moussala 3.1. Diama 4.1. Walalde 5.1. Dabia (GorelOumarly) 5.2. Nabadgi(Koundel) | |

Ces zones ont été identifiées en consultation avec les partenaires gouvernementaux de la Mauritanie et du Sénégal au cours de l’atelier de conception du Projet Transfrontalier organisé à Dakar du 21 au 24 juin 2022. Ces zones seront précisées au cours des études prévues dans le cadre de la phase I du projet.



Comme établi dans l’analyse de conflits,

- **Ces zones sont frontalières** : forte mobilité, échanges et circulation importante des biens et marchandises entre ces zones, mouvements de transhumance

transfrontalière ; le commerce frontalier et les marchés hebdomadaires de part et d'autre des frontières ;

- **Ces zones partagent une identité culturelle commune** : des tributs/familles que l'on retrouve de part et d'autre des frontières avec de fortes relations culturelles et linguistiques ;
- **Ces zones partagent des défis communs** : faible présence de l'Etat, frontières poreuses, régions sous-développées, forte présence de jeunes, faibles opportunités etc. ;
- Toutes ces vulnérabilités peuvent faciliter l'implémentation de groupes terroristes et la propagation de l'extrémisme violent ;
- Ce sont des zones de passage des trafics : les trafiquants circulent à travers ces régions frontalières et il serait insuffisant de considérer ses pays individuellement pour lutter contre le trafic illicite transfrontalier.
- Enfin certaines de ces zones ont été identifiées comme des zones de convergence du système des Nations Unies (Mauritanie)

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Vu le rôle clé joué que l'ONUSC joue dans la sous-région en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée et ses capacités avérées dans le domaine dans les deux pays cibles, **l'ONUSC sera l'agenda lead** de la mise en œuvre de ce projet conjoint **en partenariat avec l'OIM**, qui a une expertise avérée en matière de gestion intégrée des frontières et de prévention/gestion des conflits communautaires. Ce projet transfrontalier sera exécuté en étroite collaboration avec les gouvernements des deux pays. Les partenaires locaux dans les zones frontalières : autorités locales, leaders communautaires, associations de jeunes et associations de femmes, seront identifiés lors du démarrage du projet.

L'ONUSC en tant que gardien de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adoptée par la résolution 55/25 de l'Assemblée générale le 15 novembre 2000, est le leader mondial dans la lutte contre les crimes transnationaux. L'ONUSC à travers ses mandats accompagne les Etats membres à prendre des mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants, le trafic d'armes à feu etc. Plus précisément, l'ONUSC travaille avec les institutions judiciaires et les agents d'application de la loi des Etats membres afin de : renforcer les cadres politiques, législatifs et réglementaires ; d'améliorer les capacités d'enquête et de poursuite des activités criminelles ; et de renforcer la coopération judiciaire et policière au niveau bilatéral et régional. L'ONUSC possède également une expertise avérée dans le domaine de la lutte contre la corruption. En ce sens, l'ONUSC aide les États membres à se doter de capacités accrues pour appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption et renforce également l'engagement de la société civile dans ce domaine. Enfin, l'ONUSC appuie les Etats dans le domaine de la justice pénale et plus

particulièrement à l'amélioration de l'accès à la justice et au renforcement des capacités des acteurs de la justice. L'ONUDC est présente dans le Sahel depuis plus d'une dizaine d'années. Son programme Sahel (2013-2030) contribue à la mise en œuvre de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) pour laquelle l'ONUDC est chef de file du pilier Paix et Sécurité. Dans le cadre du programme Sahel, l'ONUDC a établi un bureau à Nouakchott pour appuyer le G5 Sahel dans son objectif de lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et promouvoir notamment une meilleure participation des femmes.

L'OIM travaille aux côtés des gouvernements (Mauritanie, et Sénégal) depuis des années avec ses spécialités dans les domaines des gestions de conflits et frontières, de la stabilisation des communautés transfrontières, et des assistances humanitaires, afin de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables et ainsi qu'aux défis de la migration. Forte de sa longue expérience, ainsi que d'un partenariat reconnu et digne de confiance avec tous les acteurs gouvernementaux concernés dans les deux pays, l'organisation est idéalement positionnée pour mener directement des interventions pertinentes dans les domaines liés à la gestion et à la sécurité des frontières. L'OIM dans les deux pays a deux bureaux principaux à Nouakchott et Dakar, et des sous-bureaux à Selibaby et Bassikounou en Mauritanie, et Tambacounda et Kolda au Sénégal, dans les principales villes de migration et aux frontières, permettant à l'organisation de mener directement l'intervention proposée. Notre personnel expérimenté et disposant d'un réseau existant sur le terrain permettra au projet de démarrer immédiatement la mise en œuvre de cette intervention. L'OIM possède une forte présence opérationnelle et une expérience dans ces zones frontalières offrant conseils et expertise aux gouvernements nationaux et locaux désireux de renforcer leurs capacités à organiser une migration ordonnée et sûre tout en respectant les droits de l'homme. En parallèle, l'OIM aide les deux gouvernements à améliorer progressivement leurs capacités à lutter contre la traite des êtres humains et soutient les gouvernements dans leurs réformes législatives. En outre, les relations étroites de l'OIM avec les communautés de migrants permettront au projet de comprendre et de réagir aux besoins au niveau local et d'assurer la redevabilité envers les populations affectées.

Un appel d'offre conjoint sera organisé en début de projet afin d'identifier des partenaires d'exécution de la société civile pour l'OIM et l'ONUDC dans l'espace frontalier de la Mauritanie et du Sénégal.

| Organisation bénéficiaire | Budget total dans l'année précédente | Sources principales du budget (donateurs etc.) | Emplacement des bureaux dans le pays | Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet) | Experts techniques existants pertinents au projet |
|---------------------------|--------------------------------------|--|--------------------------------------|--|---|
| | | | | | |

| | | | | | |
|--|---|--|---|---|--|
| Organisation de convocation : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) | Pour le bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale : USD 14,486,760 Pour le Programme Sahel : USD 4,987,720 | Pour le Programme Sahel : Allemagne, Danemark, Etats-Unis, Fonds de consolidation de la paix (UN PBF), France, ONU (budget ordinaire, MINUSMA), Royaume-Uni (CSSF), Norvège, Suède (SIDA) | Nouakchott, Mauritanie ; Dakar, Sénégal (bureau régional) | Pour le Programme Sahel : <ul style="list-style-type: none"> • Nouakchott : 21 • Dakar : 6 | <ul style="list-style-type: none"> • Sahel Programme Regional Coordinator (P4), Dakar • Law Enforcement Expert (P4), Nouakchott • Associate Crime Prevention and Criminal Justice Officer (P2), Nouakchott • Research Officer (P4), Dakar • Planning and Monitoring Officer (P3), Dakar |
| Organisation bénéficiaire : Organisation internationale pour les migrations (OIM) | \$ 9.16M USD (Mauritanie) \$ 10M USD (Sénégal) | US-PRM ; US-INL ; EU-EUTF ; EU-RDPP ; SDC ; UN-PBF ; UN-CERF ; JICA ; IDF (IOM Fund) EU, USA, Switzerland, The Netherlands, Japan, France, IOM Development Fund | Bureau principal : Nouakchott Sous-bureaux : Nouadhibou ; Sélibaby et Bassiknou Bureau principal : Dakar, 2 sous bureaux – Tambacounda et Kolda | 65 staff (dont 5 à Sélibaby, 5 à Bassikounou) 78 staff | 5 staff sur la gestion des frontières (dont 1 staff international P2) et 9 sur la stabilisation communautaire (dont Staff international P2 à Bassikounou) 7 staffs sur la gestion des frontières (dont 2 staffs internationaux ; P3, P2) |

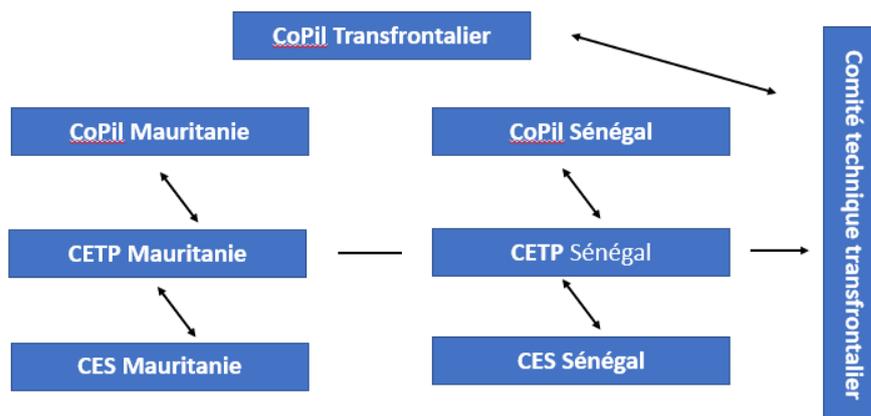
Chronogramme de mise en œuvre des activités

| Semestre | 1 | | | | | | 2 | | | | | | 3 | | | | | | 4 | | | | | | Mise en œuvre | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|--------------------------|--|
| Mois | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | | |
| Phase de démarrage et lancement officiel du projet | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ONU DC/OIM | |
| Recrutement du personnel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ONU DC/OIM | |
| Résultat 1 : D'ici à 2024, la gouvernance sécuritaire transfrontalière est améliorée en vue de garantir la sécurité humaine, de lutter contre la criminalité transnationale organisée et de protéger les populations | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Produit 1.1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ONU DC/OIM | |
| Produit 1.2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ONU DC/OIM | |
| Produit 1.3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ONU DC lead | |
| Résultat 2 : D'ici à 2024, la confiance entre les populations frontalières et l'Etat central, d'une part, et entre communautés transfrontalières, d'autre part, est considérablement améliorée en vue de consolider la cohésion sociale et réduire les tensions dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Produit 2.1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ONU DC/OIM | |
| Produit 2.2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | OIM lead | |
| Résultat 3 : D'ici à 2024, la résilience des populations est renforcée grâce à l'accès aux services sociaux de base et l'engagement des jeunes comme acteurs positifs dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Produit 3.1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ONU DC/OIM | |
| Produit 3.2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ONU DC lead | |
| Suivi et Evaluation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Reporting | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ONU DC/OIM | |
| Suivi et évaluation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ONU DC/OIM | |
| Réunions COPIL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 03 réunions sur 24 mois. | |

- b) Gestion et coordination du projet – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'annexe A et joignez les mandats clés du personnel.

1. Coordination Transfrontalière du Projet

Le cadre de coordination transfrontalier du projet est un mécanisme à trois (3) niveaux : stratégique, technique et opérationnel. La structure de la coordination intégrée du projet se présente comme suit :



1.1. Comité de Pilotage Transfrontalier du Projet

Compte tenu de la nature transfrontalière du projet, le CoPiL est prévu à deux niveaux :

1. **CoPiL Transfrontalier réunissant les deux pays** – Présidé par le Ministère de tutelle PBF en Mauritanie (Pays-lead du projet) et co-présidé par le ministère du pays et le facilitateur principal le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies (RC- SNU) dans le pays hôte des réunions annuelles du CoPiL transfrontalier.
2. **CoPiL-Pays** – Présidé par le ministère de tutelle du pays et co-présidé par le RC-SNU dans chacun des deux pays.

a) Rôles & Composition du CoPiL du Projet

De CoPiL est composé de :

- **Membres**

1. Un (1) Président(e) et Co-Président(e) Gouvernement
2. Un (1) Facilitateur(rice) Principal le Coordonnateur Résident du Pays Hôte
3. Un (1) Représentant(e) du Ministère Point Focal
4. Un (1) Président(e) de la Commission de Gestion des Frontières
5. Deux (2) Représentant (e) des bénéficiaires (Association des Jeunes ou des Femmes) et Autorité Locale (Gouverneur ou Maire)
6. Agence Onusienne : UNODC-IOM-UNOWAS
7. Un (1) Point-Focal RCO Sénégal
8. Un (1) Point-Focal du Bureau Envoyé Sahel ONU
9. Un (1) Point-Focal du PBSO/New York
10. Secrétariat PBF Mauritanie & PDA

▪ **Observateurs**

1. Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
2. Union Monétaire et Economique Afrique de l'Ouest (UEMOA)
3. Institut d'Étude et de Sécurité (ISS)
4. Partenaires Techniques et Financiers (OMVS, BAD, Banque Mondiale, Alliance Sahel, la Cellule de Conseil et de Coordination Régionale de l'UE pour le Sahel (RACC) etc.)

Les missions CoPiL sont les suivantes : *(i)*-Approbation et la revue des plans de travail annuel intégré y compris les budgets ; *(ii)*. Discussion sur la mise en œuvre des interventions et les résultats accomplis, l'évaluation des progrès et l'état d'avancement du projet ; *(iii)*. Prise des décisions pour les ajustements et/ou modifications substantives nécessaires du plan de travail annuel conjoint ; *(iv)*. Formulation d'orientations/conseils et des recommandations pour la réalisation effective des livrables du projet ; *(v)*. Promotion de la prise en compte systématique dans le projet des questions de genre, de jeunes, le continuum sécurité-développement et humanitaire et la protection de l'environnement ; *(vi)*. Approbation des partenariats additionnels avec d'autres acteurs.

Le président du CoPiL est chargé de convoquer les différentes rencontres et de veiller au consensus nécessaire lors des discussions des travaux. Quant à la co-présidence, elle facilite les discussions lors des travaux du CoPiL et assure la validation du rapport. La co-présidence assure également la présidence des travaux du CTP en prélude aux rencontres du CoPiL. Il appartient, en concertation avec la présidence, à la co-présidence d'élargir à titre ponctuel et circonstanciée la liste des observateurs à l'une des rencontres du CoPiL. La présidence et la co-présidence sont assistées dans les travaux préparatoires ainsi que dans la conduite des travaux des rencontres du CoPiL par les Secrétariats du PBF en Mauritanie Point-Focal du RCO-Sénégal et l'agence lead du projet.

Le CoPiL se réunit deux fois dans l'année, notamment les avant derniers mois du premier et second semestre de l'année de mise en œuvre du projet. Il peut se réunir de manière exceptionnelle, à la demande de la co-présidence en cours ou sur la requête formelle du président du CTP afin d'aborder une question d'urgence. Le quorum du CoPiL est atteint lorsque un/une des co-président plus cinq membres sont présents. Durant les 24 mois du projet, il est prévu quatre réunions physiques interpays dont une réunion de lancement officielle du projet. Les réunions physiques sont tournantes. En plus de cela, le CoPiL se réunira de manière virtuelle trimestriellement en suivi des conclusions majeures des réunions du CTP.

1.2. Comité Technique d'Experts Pays (CETP)

Les Comités Technique d'Experts Pays (CETP) est composé de l'équipe pays de mise en œuvre du projet et des experts/points-focaux des ministères impliqués dans le projet en Mauritanie et au Sénégal. Placés sous le leadership du point-focal du Bureau du RC-SNU au Sénégal, du Secrétariat PBF en Mauritanie, avec l'appui technique de l'agence lead du projet (ONUDC), les CETP sont les organes techniques en soutien aussi bien au suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans de travail du projet et ils rendent directement compte au CoPiL dans chacun des pays.

Les **missions du CETP sont les suivantes** : (i). Préparation et l'organisation des rencontres du CoPiL pays (l'élaboration et diffusion des documents de travail, la dissémination des conclusions majeures ainsi que toute information utiles) ; (ii). Coordination de la mise en œuvre effective, du suivi global de l'exécution des interventions planifiées, l'évaluation d'impacts du projet ainsi que du suivi de la prise en compte des questions spécifiques (environnement, genre, jeunes, continuum sécurité-développement, etc.) dans l'ensemble du projet ; (iii). Préparation et la validation des agendas, des rapports de progrès et les rapports finaux du projet à soumettre au CoPiL.

Les CETP regroupe les membres suivants :

- BCR-SNU
- Ministère de tutelle PBF
- Ministères sectoriels
- Partenaires de mise en œuvre
- UNODC-IOM-UNOWAS
- Secrétariats PBF

Les membres des CETP se réunissent quatre (fois) de manière trimestrielle dans l'année. Une première réunion aura lieu au démarrage du projet. Les travaux de ces rencontres sont appuyés par l'agence lead du projet conjointement avec les autres agences récipiendaires du projet.

Au-dessus des CETP, un Comité transfrontalier technique (CTT) est en charge de consolidation des documents des CETP notamment dans le cadre des réunions annuelles du CoPiL Transfrontalier. La présidence des réunions du CETT, en prélude aux réunions annuelles du CoPiL Transfrontalier, sont placées sous la facilitation tournante du point-focal BCR-SNU ou de l'un des secrétariats du pays d'accueil de la réunion.

1.3. Comités Locaux de Suivi du Projet (CLS)

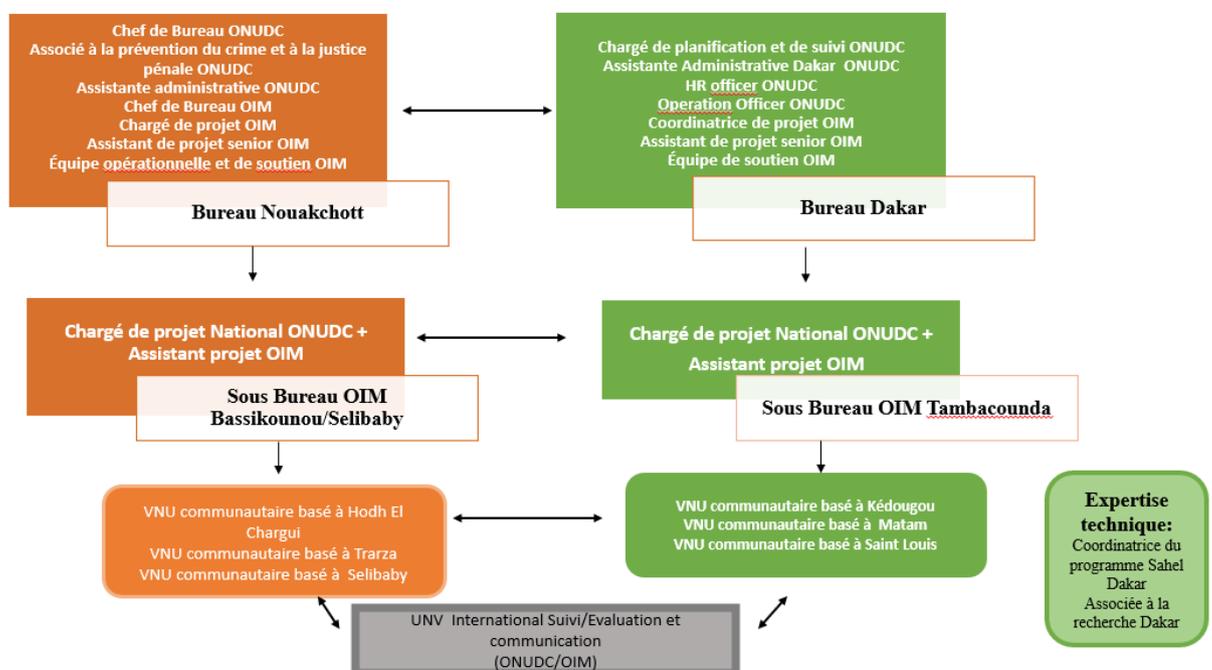
En suivi de l'opérationnalisation sur le terrain du projet, des Comités Locaux de Suivi du projet sont mis en place sous le leadership de l'autorité locale de la région d'intervention. Ces comités se réunissent chaque mois afin de discuter du niveau de mise en œuvre du projet sur les sites d'intervention.

Appuyés par les équipes terrain du projet, ces comités locaux sont composés de :

- Autorités Locales
- Un (1) Représentant Association des Jeunes
- Une Représentante Association des Femmes
- ONGs et OCB partenaires de mise en œuvre
- UNODC-OIM

A noté qu'un appel d'offre conjoint sera organisé en début de projet afin d'identifier des partenaires d'exécution de la société civile pour l'OIM et l'ONUSC dans l'espace frontalier de la Mauritanie et du Sénégal.

Une unité de gestion conjointe sera mise en œuvre et comprendra les équipes de OIM et ONUSC qui travailleront à deux niveaux : (i) dans les zones géographiques de mise en œuvre du projet avec des chargés de projet (NO) ONUSC et OIM basés, à Bassikounou et Tambacounda. Ces chargés de projets assureront la mise en œuvre des activités avec l'appui des VNUS communautaires basés dans les localités cibles du projet : 03 VNUS communautaires en Mauritanie dont 01 basé à Hodh El Chargui, 01 Basé à Trarza et 01 Basé à Selibaby ; 03 VNUS communautaires au Sénégal dont 01 basé à Kédougou, 01 basé à Matam et 01 basé à Saint Louis ; (ii) dans les capitales avec des personnels ONUSC et OIM chargés d'assurer la coordination, la gestion administrative et financière du projet ainsi que la liaison avec les autorités et institutions centrales. Ces personnels ONUSC et OIM basés à Nouakchott, Dakar et Bamako fourniront également l'expertise technique en appui au projet. Le suivi-évaluation du projet sera assuré par un staff conjoint ONUSC/OIM ayant le profil de VNU International. La communication, qui implique entre autres la production d'outils/supports de communication, sera assurée par un staff conjoint ONUSC/OIM ayant le profil de VNU International. Enfin, une experte sur les questions de genre sera mobilisée dans le cadre du projet afin d'assurer la diffusion d'une approche sensible au genre lors de la conception, de la mise en œuvre et du rapportage de toutes les activités et en particulier des activités liées au « Gender Mainstreaming » et/ou au renforcement de la participation active des femmes dans les processus de paix et de stabilité aux frontières. ONUSC assurera le lead du projet et sera en charge de la coordination et de l'organisation des réunions des comités de pilotage.



| Titre du poste | Coûts attribués au personnel | % du budget du programme PBF | Principales responsabilités dans le projet |
|--|------------------------------|------------------------------|--|
| Chef du Bureau (P4) ONUUDC - Basé à Nouakchott | 83 864 USD | 2,10% | Coordination du projet, des équipes terrain et supervision de la mise en œuvre en temps des activités, de la production des rapports. Coordination du COPIL du projet. Poste existant. |
| Coordinatrice du Programme Sahel (P4) ONUUDC – Basé à Dakar | 37 132 USD | 0,93 % | Assurer la gestion financière globale du projet (Grant Management) et de la conformité avec la réglementation de l'ONUUDC. Poste existant. |
| Chargé de projet national (NOA) ONUUDC – Basé à Nouakchott | 42 696 USD | 1,07 % | Mise en œuvre opérationnelle et suivi des activités sur le terrain en Mauritanie, liaison avec les partenaires gouvernementaux/la société civile et le secrétariat du PBF Mauritanie ; Coordonner les interventions avec OIM Mauritanie ; Faciliter la mobilisation des experts thématiques ONUUDC. Poste à créer. |
| Chargé de projet national (NOB) ONUUDC – Basé à Dakar | 75 250 USD | 1,88 % | Mise en œuvre opérationnelle et suivi des activités sur le terrain au Sénégal, liaison avec les partenaires gouvernementaux/la société civile et le secrétariat du PBF Sénégal ; Coordonner les interventions avec OIM Sénégal ; Faciliter la mobilisation des experts thématiques ONUUDC. Poste existant |
| Associé à la prévention du crime et justice pénale (P2) ONUUDC - Basé à Nouakchott | 91 596 USD | 2,29 % | Appuyer les Coordinateurs pays du Sénégal et de la Mauritanie dans la mise en œuvre des activités et Assurer la compilation/production du reporting narratif et financier et le respect du planning ainsi que la cohérence globale et l'aspect transfrontalier de la mise en œuvre du projet. Poste existant. |
| Chargé de planification et de suivi (P3) ONUUDC – Basé à Dakar | 30 100 USD | 0,75 % | Élaboration et exécution du plan de suivi-évaluation du projet ; Suivi de l'évolution des indicateurs du projet et Coordination de l'Evaluation finale du projet. Poste existant. |
| Associé à la recherche (P2) - ONUUDC - Basé à Dakar (expertise technique) | 12 550 USD | 0,31% | Appui technique dans la mise en œuvre des activités en matière de renforcement des capacités en collecte et analyse de données. Poste existant. |
| Programme support : Y inclus les Assistant.e.s administratif.ve.s (G5) ONUUDC - Basés à, Dakar et à Nouakchott Et le Operation Officer basés à Dakar | 58 317 USD | 1,46 % | Réalisation des tâches administratives générales nécessaires au bon fonctionnement du projet (organisation des activités, suivi des procédures d'achat, suivi du budget etc..). Postes existants et en cours de recrutement. |
| Chef de Mission (CoM) – OIM Mauritanie | 19 200 | 0,32% | Coordination générale du projet. Il s'assure de la bonne mise en œuvre du projet au sein de la mission. Déjà recruté. Déjà recruté |
| Resource Management Officer (RMO) – OIM Mauritanie | 29920 | 0,45% | Supports opérationnels du projet. Il s'assure de la bonne mise en œuvre du projet, de la conformité aux procédures et du rapportage financier. Déjà recruté |
| Chargé de projet - Basé à Nouakchott – OIM Mauritanie | 76880 | 1,28% | La gestion générale du projet ; la mise en œuvre des activités ; la gestion des ressources allouées à l'OIM Mauritanie ; la coordination avec les autres agences, le PBF, les autorités centrales et locales ; la rédaction des rapports de mise en œuvre ; Déjà recruté |
| Assistant Senior de projet- Basé à Nouakchott | 14400 | 0,24% | Chargé de l'assistance dans la mise en œuvre des activités, dans la gestion des éléments logistiques ; L'assistance dans la coordination terrain ; La coordination du développement, de l'activation et du suivi du projet. Déjà recruté |
| Assistant de projet - Basé à Sélibabi | 10080 | 0,168% | Chargé de l'assistance dans la mise en œuvre des activités, dans la gestion des éléments logistiques ; L'assistance dans la coordination terrain ; La coordination du développement, de l'activation et du suivi du projet. Déjà recruté |
| Programme Support Unit – OIM Mauritanie | 9600 | 0,16% | La rédaction des rapports de mis en œuvre des activités. Déjà recruté |
| Unité d'administration- logistique-finance – OIM Mauritanie | 29952 | 0,4992% | La bonne marche de l'ensemble des opérations de logistique et de finances dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Déjà recruté |
| Coordinatrice de projet OIM Sénégal basée à Dakar | 31 200 | 0,52% | Chargée de la gestion générale des activités au Sénégal ; la gestion des ressources allouées à l'OIM Sénégal ; la coordination avec l'ONUUDC et le PBF; Déjà recrutée. |
| Chargé(e) de projet national(e) basé(e) à Dakar | 57 600 | 0,96% | Chargé(e) de la conception et du suivi de la mise en œuvre des activités, ainsi que de la coordination avec les autorités centrales. L'assistant projet apportera une expérience terrain significative et spécifique à la zone de mise en œuvre du projet. Chargé de la |

| | | | |
|--|--------|-------|---|
| | | | rédaction des rapports en coordination avec la coordinatrice de projet. Doit être recruté(e). |
| Assistante de projet basée à Tambacounda | 44 400 | 0,74% | Exécution des activités et réalisation des tâches administratives générales nécessaires au bon fonctionnement du projet (organisation des activités, suivi des procédures d'achat, suivi du budget etc..). Déjà recrutée |
| International support staff basé à Dakar | 46 800 | 0,78% | Cette catégorie couvre notamment le responsable des ressources humaines et financières, qui fournira un appui financier ainsi que dans la production de rapports financiers pour l'OIM Sénégal. Déjà recruté. |
| National Support staff basé à Dakar | 18 000 | 0,3 % | La bonne marche de l'ensemble des opérations de logistique et de finances dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Déjà recrutée. |

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

| Type de risque | Risque spécifique au projet | Probabilité | Impact | Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire) |
|----------------|--|-------------|--------|---|
| Sécuritaire | Instabilité sécuritaire à la frontière Malienne et Recrudescence des attaques par les groupes armés au Mali et également à la frontière de la Mauritanie et le Sénégal | Moyen | Elevé | Coordonner avec les autorités locales, maintenir un lien étroit avec les systèmes d'alerte en place et respecter les règles UNDSS |
| | Risques liés à des représailles des groupes armés | Moyen | Elevé | Mise en place de mécanismes de confidentialité et limitation de la visibilité de certaines activités. |
| | Recrudescence des conflits liés à la transhumance | Moyen | Elevé | Maintenir des discussions étroites avec UNDSS. Renforcement de l'appui aux populations cibles pour la résolution des conflits par un appui structurel (renforcement des structures existantes et création de nouveaux comités), formations spécifiques et soutien matériel aux comités villageois. |
| | Intensification des trafics illicites et des incursions des groupes criminels transnationaux | Moyen | Moyen | Sensibilisation des communautés pour prévenir et lutter contre le trafic transfrontalier et coordination étroite avec les systèmes d'alerte en place et respect des règles UNDSS |
| | Difficulté d'accès aux zones et aux escortes | Moyen | Elevé | Equipes présentes sur le terrain et activités mises en œuvre par les comités villageois et les organisations locales déjà présentes sur le terrain |
| Politique | Instabilité socio politique en Mauritanie (élections à venir) | Faible | Elevé | Appui de l'UNOWAS. Continuer le projet et adapter au contexte. |
| | Faible volonté politique au niveau national et local | Faible | Elevé | Appui des Ministères de tutelle du PBF et lien continu avec le Bureau du Coordinateur Résident. Communication claire et fréquente avec les autorités locales à travers le sous-bureau de l'OIM dans les régions cibles. |
| | Frustrations causées par les critères de sélection des bénéficiaires | Faible | Moyen | Mécanisme de redevabilité aux populations. Précision des critères/méthodologie de sélection. Eviter les fausses promesses. |

| | | | | |
|--|---|--------|--------|---|
| Environnemental | Mouvements de population liée à la transhumance | Moyen | Faible | Elaboration d'un plan de contingence et collaborer avec les comités locaux de suivi de la transhumance. |
| Considérations culturelles et sociétales | Faible implication des femmes et des jeunes due aux barrières culturelles et sociétales | Moyen | Moyen | Certaines activités sont mises en place des réseaux composés de jeunes/femmes pour faciliter l'inclusion des femmes et des jeunes. Également, implication des chefs et leaders traditionnels et religieux. |
| Opérationnel | Coordination entre deux agences sur deux pays d'intervention | Faible | Moyen | Création de points de contact dans chaque agence de chaque pays participant pour le suivi du projet. Organisation de réunions périodiques entre les points focaux pour traiter d'éventuelles questions. Mise en place - d'un comité de pilotage transfrontalier du projet réunissant les deux pays. Ce comité se réunira quatre fois durant le projet et permettra d'assurer une bonne coordination des actions. Par ailleurs l'équipe de coordination du projet s'assurera de la bonne coordination entre les deux pays. |
| Réputationnel | Abus d'autorité et Abus et exploitation sexuelle | Faible | Faible | Sensibilisation des bénéficiaires aux règles des Nations Unies en matière de PSEA. Établissement de points de contact dans chaque pays pour la réception des plaintes en la matière. |
| | Détournement des ressources du projet | Faible | Faible | Procédures strictes de gestion financière expliquées au personnel et aux partenaires, régularité des contrôles financiers internes, politique claire de fraude, mise en place de procédures de suivi des activités et des finances des OSC, mise en place d'un mécanisme de feedback et de plainte. |
| Sanitaire | Pandémie Covid | Moyen | Faible | S'informer régulièrement de la situation sanitaire des deux pays. Sensibiliser les acteurs du projet au respect des règles sanitaires (distanciation sociale, port du masque, hygiène etc..) |

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

- **Le budget d'évaluation total du projet soit 5,92% du budget total.**

Un mécanisme de suivi et d'évaluation spécifique à la consolidation de la paix sera mis en place en début de projet prenant en compte la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des résultats avec des références de base, indicateurs et moyens de vérification pertinents et un calendrier de collecte des données.

Les actions suivantes seront entreprises pour assurer le **suivi-évaluation du projet** : mobilisation d'un spécialiste chargée de suivi-évaluation par l'ONUDC, agence lead ; élaboration en début de projet d'un plan de suivi qui décrira la méthodologie de suivi et évaluation, les responsabilités et les échéances ; mise en place d'une base de données commune de suivi en ligne que les deux agences pourront compléter ; organisation de réunions de coordination régulières entre les agences d'exécution du projet . Le spécialiste chargé de suivi-évaluation de l'ONUDC s'assurera de l'efficience de la mise en œuvre du projet ; de l'efficacité des actions et la qualité des résultats annuels et finaux ; de la documentation des bonnes pratiques et témoignages. Par ailleurs, il procédera à la compilation des données renseignées dans la base de données commune. Les outils de collecte de données comprendront les rapports d'activités, les questionnaires pré et post activité de formation afin de mesurer l'acquisition des connaissances et les changements, les études, les entrevues avec les bénéficiaires et autres parties prenantes. Les données recueillies seront ventilées et des outils de visualisation de données graphiques seront générés et partagés. Les équipes terrain de ONUDC et OIM pourront également faire remonter des informations au niveau central. Le Secrétariat du PBF sera sollicité périodiquement pour l'appui au suivi-évaluation. Conformément aux directives du PBF, des rapports seront agrégés tous les six mois et les leçons apprises seront régulièrement archivées et partagées. Les rapports de suivi du projet seront établis et consolidés par l'ONUDC.

Afin de comprendre à partir de données fiables comment le projet progresse et vise les causes profondes de l'instabilité et y remédie, **une étude de base** sera réalisée au cours de la première phase afin de générer des données de base par rapport aux indicateurs du cadre des résultats et à d'autres données liées à la théorie du changement avec un focus sur la consolidation de la paix. Cette étude de base utilisera une approche tant quantitative que qualitative de collecte des données, et la sélection des répondants pour les données qualitatives sera fondée sur l'inclusivité et la sensibilité aux conflits de toutes les parties prenantes concernées. L'étude sera réalisée sur la base d'un échantillon statistiquement valide et qui assure l'inclusivité de tous les intervenants cibles.

Par ailleurs des **enquêtes de perception** seront réalisées conjointement par l'ONUDC et l'OIM en début, milieu et fin de projet afin de mesurer le taux de satisfaction des bénéficiaires et les changements de perception / qualitatifs vis-à-vis du sentiment de sécurité des populations, de la confiance accrue des populations etc. Ces enquêtes de perception contribueront à évaluer les effets de moyen terme de ce projet sur la consolidation de la paix dans la région visée, nous offrant ainsi la possibilité d'ajuster l'ensemble des projets qui suivront en fonction des leçons apprises.

Ce projet fera l'objet d'une **évaluation finale indépendante**. Un budget de 75 000 USD sera alloué à la conduite de l'évaluation finale. Les ressources mises en réserve pour l'évaluation ne peuvent être utilisées qu'à des fins d'évaluation. Le processus d'évaluation sera conjoint, dirigé par l'ONUDC en tant qu'agence lead, et impliquera l'élaboration conjointe des Termes de Référence pour l'évaluation, la sélection conjointe de l'évaluateur et la revue conjointe du rapport. L'évaluation indépendante sera soumise aux départements d'évaluation de l'ONUDC et de l'OIM pour approbation préalablement à sa diffusion au PBF et parties prenantes. Le PBF sera consulté tout au long du processus d'évaluation finale.

Communication/Visibilité : Un VNU international communication sera recruté pour assurer la visibilité de l'ensemble du projet. Les contenus de communication et des supports de visibilité seront élaborés tout au long du projet pour promouvoir le projet : des webstory seront

publiés sur les sites de ONUDC et OIM, ainsi que des fact sheets, qui illustreront les avancées obtenues pour ce projet, seront produites à destination des bailleurs et des partenaires. Toutes les réussites majeures du projet seront partagées sur les réseaux sociaux de l'ONUDC, de l'OIM et du PBF. L'implication des associations de jeunes de la société civile dans la mise en œuvre des activités créera un effet de « cascade » qui permettra d'amplifier la visibilité du projet.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Le projet a été élaboré après consultations des principaux acteurs concernés – lors de l'atelier de réflexion et de programmation stratégique organisé du 21 au 24 juin 2022 à Dakar - afin d'assurer une pleine appropriation nationale et de répondre aux priorités stratégiques de la Mauritanie et du Sénégal. Ainsi les activités prévues dans le cadre du projet sont alignées sur les priorités de consolidation de la paix des deux gouvernements et prennent en compte les préoccupations des communautés. **La pertinence des activités devrait garantir la pleine appropriation du projet auprès des communautés concernées.**

Renforcement durable de la coopération transfrontalière entre la Mauritanie et le Sénégal : ce projet permettra de promouvoir et redynamiser les relations, le dialogue et la coopération entre les autorités locales, les populations et les acteurs chargés de la gestion des frontières de la Mauritanie et du Sénégal. A travers le résultat 1, les différents acteurs ont une meilleure compréhension des dynamiques et des faiblesses existantes en matière de coopération transfrontalière entre la Mauritanie et le Sénégal. Le projet travaillera également à l'élaboration d'un cadre juridique de coopération transfrontalière entre la Mauritanie et le Sénégal ; ce document cadre servira au-delà même du projet et permettra d'assurer une coopération durable entre ces deux pays. La mise en réseau transfrontalière des acteurs sera facilitée par le projet avec les prises de contacts et le développement de mécanismes de communication et collaboration qui ne nécessitent pas de coût supplémentaire tout en créant une culture d'échange et de partage d'information à travers les frontières.

Renforcement durable des capacités des acteurs ciblés par le projet : les infrastructures sécuritaires seront réhabilitées ; les acteurs chargés de la gestion des frontières de la Mauritanie et du Sénégal bénéficieront d'un renforcement de capacités dans le domaine de la télédétection/analyse des images satellitaires ; outil innovant qui permettra d'être mieux informé, de mieux comprendre et prévenir les différentes dynamiques autour des activités illicites ; les comités villageois de la Mauritanie et du Sénégal verront leurs capacités renforcées dans le domaine de la gestion des conflits et enfin les associations de jeunes présentes les zones frontalières seront outillées dans le domaine de la criminalité organisée et de la prévention de l'extrémisme violent. Surtout, ces acteurs (comités villageois, acteurs chargés de la gestion des frontières, associations de jeunes etc..) seront formés à mieux travailler ensemble et seront en mesure de gérer la dimension transfrontalière.

Forte participation de jeunes femmes et hommes ainsi qu'engagement des comités villageois des communautés frontalières garantira l'appropriation du processus de ciblage, de la mise en œuvre des activités et de la transparence dans tout le cycle du projet avec des stratégies sectorielles plus larges de consolidation de la paix et de résilience. Le renforcement des capacités des comités villageois et la création de cadre de dialogue, de coopération et de prévention des conflits assureront une viabilité de long terme de l'impact du projet. Il s'agira de parvenir à faire approprier le projet par les populations bénéficiaires en mettant en place de gestion durable, tout en renforçant les dynamiques d'échanges avec les autorités locales.

Effet catalytique. Des actions ont été entreprises pour renforcer l'effet catalytique du projet : en ce sens un atelier de restitution de l'atelier de réflexion et de programmation stratégique a été organisé le 27 juin auprès des bailleurs. Cet atelier a permis de sensibiliser les bailleurs au présent projet et de leur présenter les autres facteurs de vulnérabilités identifiés n'ayant pas pu être adressés par le présent projet et nécessitant un appui financier. Les bailleurs présents ont souligné la pertinence avérée du projet et leur disponibilité à continuer les échanges, et même dans certains cas leur intérêt à accompagner le projet au-delà de la fin du PBF. En ce sens, des premiers contacts ont été établis avec la Banque mondiale, l'UEMOA et l'OMVS. Pour continuer ce travail entrepris, les Bailleurs seront invités au COPIL en tant qu'observateurs pour renforcer l'effet catalytique du projet. Enfin, un atelier de clôture / capitalisation du projet sera organisé à l'attention des partenaires et bailleurs pour présenter le projet et évaluer l'impact sur les bénéficiaires.

IV. Budget du projet

Le personnel de mise en œuvre du projet se trouve sur le terrain et plus précisément dans les zones cibles identifiées par le projet, ce qui diminuera les coûts et frais de déplacement puisque le personnel se trouve dans les localités du projet. Ce personnel terrain est composé de NOA et de VNUs nationaux, l'objectif de cette approche étant d'investir dans les ressources du pays, de s'appuyer sur une expertise locale ayant une bonne connaissance du terrain (*langues, communautés, cultures etc.*), et ainsi d'avoir un meilleur accès aux zones reculées. Cela permettra également de diminuer les risques sécuritaires puisque le personnel local est issu des communautés et ainsi moins exposés aux risques. Ces personnels terrains seront appuyés par un personnel international, situé en majorité dans les capitales et chargé de la coordination, du management financier et administratif, et de fournir des expertises thématiques.

Le projet prévoit également une part importante du budget alloué à la société civile soit par transfert direct soit à travers le renforcement des capacités de la société civile. En ce sens les activités suivantes contribueront à appuyer la société civile et à assurer une pérennité du projet :

- le Résultat 1 y compris le produit 1.1 qui inclut la participation de la société civile dans tous les cadres de gouvernance transfrontalières ; le produit 1.2 qui renforce la coopération entre acteurs frontalières et société civile à travers les formations conjointes sur la criminalité transnationale organisée ou encore les restitutions des analyses des images satellitaires aux acteurs de la société civile pour leur permettre d'être mieux informés des différentes tendances sécuritaires ; le Résultat 2 à travers son produit 2.1 qui vise à redynamiser les mécanismes d'alerte précoce au niveau frontalières y compris ceux de la société civile - Résultat 3 y compris le produit 3.1 à travers l'activité de renforcement des capacités et appui aux initiatives de la société civile visant à promouvoir l'accès à la justice ; et le produit 3.2 qui contient trois activités en collaboration avec la société civile et dans le but de renforcer les capacités des associations de jeunes, y compris via des financements directs.

Les services contractuels ont été budgétisés sur la base des coûts pays, et plus précisément des devis précédents (ateliers déjà organisés par ONUDC et OIM). Un budget de 236 777 USD est prévu pour le suivi-évaluation soit 5,92%, avec une somme additionnelle de 75 000 USD pour l'organisation d'une évaluation finale.

Voir Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans l'annexe D du budget Excel.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

| Question | Oui | Non | Commentaire |
|--|-----|-----|--|
| Planification | | | |
| 1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé | | X | Les partenaires de la société civile seront identifiés en début de projet à travers un appel d'offre qui sera publié par OIM et ONUDC. |
| 2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission | X | | Annexe F des nouveaux personnels à recruter |
| 3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier | X | | Les sites du projet ont été identifiés, avec les autorités de la Mauritanie et du Sénégal dans le cadre de l'atelier de réflexion et de programmation stratégique organisé du 21 au 24 juin 2022, à Dakar |
| 4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait. | X | | L'atelier technique organisé à Dakar du 21 au 24 juin a permis de consulter les gouvernements et plus précisément de réfléchir ensemble à l'analyse de contexte, l'approche stratégique, aux bénéficiaires et au ciblage géographique et de valider le PRODOC |
| 5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ? | X | | L'atelier technique organisé à Dakar avec les autorités gouvernementales a permis de réfléchir aux opportunités existantes. Projets existants dans le domaine afin d'identifier des pistes de synergie, d'éviter les doublons et de capitaliser sur l'existant. Par ailleurs, les expériences de deux agences (ONUDC et OIM) et de leurs partenaires ont été discutées à plusieurs reprises lors de la préparation du projet. |
| 6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier. | X | | L'atelier technique organisé à Dakar du 21 au 24 juin a permis de consulter les gouvernements. |

| | | |
|--|-----|---|
| 7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement? | X | |
| 8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ? | X | |
| 9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il? | N/A | |
| Genre | | |
| 10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ? | X | La spécialiste genre de l'ONUDC a été consultée ce qui a permis d'intégrer la dimension genre dans la formulation du projet (l'analyse de contexte sensible au genre et des activités prenant en compte la dimension genre) |
| 11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet? | X | L'atelier technique de Dakar a vu la participation des autorités en charge de la jeunesse du Sénégal et de la Mauritanie. Par ailleurs, des consultations ont été faites avec quelques associations de la société civile en Mauritanie y compris : l'associations Scorpion et Action à Selibaby, l'association Adicor à à Bassikounou ; l'association des Femmes Chefs de Famille à Néma. Au Sénégal : le réseau des jeunes chargés de la lutte contre la corruption. |
| 12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ? | X | |
| 13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ? | X | |

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »

| Question | Oui | Non | Commentaire |
|--|-----|-----|--|
| 1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ? | x | | CF paragraphe mentionné dans la partie IV Budget du projet. |
| 2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget. | X | | Les coûts unitaires sont pris des barèmes du système des nations unies en Mauritanie, au Sénégal, et également de l'expérience passée de ONUDC et OIM (devis/factures des différents activités des agences). Dès lors, l'ensemble des coûts unitaires sont basés sur les coûts en vigueur en Mauritanie, au Sénégal. |
| 3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires. | X | | Le budget du projet permettra de couvrir deux pays dont 07 localités (03 localités en Mauritanie ; 04 localités au Sénégal). Ces localités ont été identifiées avec l'appui des gouvernements des deux pays lors de l'atelier de réflexion stratégique de Dakar. |
| 4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ? | | X | Le budget staffing dépasse légèrement 20 % pour les raisons suivantes : (i) L'insécurité dans certaines zones d'intervention, qui demande un coût globalement plus haut pour la mise en œuvre ; (ii) Les activités (par exemple, les dialogues communautaires, la planification communautaire, les formations, établir des relations et instaurer la confiance, etc.) nécessitent beaucoup d'engagement du personnel et du temps pour atteindre l'objectif de construire la paix ; |
| 5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ? | X | | Les chefs de projet seront des NOA nationaux afin d'investir dans les ressources du pays, pour avoir un meilleur accès aux zones reculées, et du fait de leur connaissance du pays, de la langue, etc. Ces chefs de projets seront basés dans les zones de mises en œuvre du projet et appuyés par des volontaires communautaires, qui sont |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | | recrutés auprès des communautés des zones cibles du projet. Le personnel international mobilisé assurera la coordination/management ; l'expertise technique et la liaison avec les autorités gouvernementales. |
| 6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet. | X | | Le projet prévoit la réhabilitation des infrastructures des postes frontaliers ainsi que la mise à disposition d'équipements. Afin de garantir l'optimisation des ressources, il est prévu de renforcer les postes déjà existants, où des policiers/gendarmes sont déjà stationnés. L'entretien sera pris en charge par la partie gouvernementale, avec un appui de l'OIM si nécessaire. Il est prévu d'organiser des formations sur maintenance des équipements, pour s'assurer que le personnel maintienne bien l'équipement. Également, il est prévu de mettre à disposition des équipements pour les tribunaux dans les zones frontalières. Afin de garantir l'optimisation des ressources de cette dotation, il est prévu de réhabiliter et disponibiliser des équipements aux tribunaux déjà existants et ayant un besoin urgent. Une évaluation sera menée en amont afin d'identifier les postes frontaliers et tribunaux ayant des besoins en réhabilitation et équipements. Les procédures d'achat d'équipement se feront selon les règles des nations unies notamment en ce qui concerne la mise en compétition de différents fournisseurs. |
| 7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés. | X | | Il est prévu l'achat d'un véhicule par l'ONUDC afin de faciliter l'organisation de missions terrains et de limiter les coûts liés à la location de véhicules. Ce véhicule se déplacera dans les deux espaces frontaliers Mauritanie et Sénégal. Les véhicules de location sont sur le long terme plus |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | | couteux que l'achat d'un véhicule, surtout lorsque les déplacements sont multiples. La méthode de sélection des fournisseurs respectera la procédure compétitive. |
| 8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas. | x | | Personnel supplémentaire des agences non financé par ce projet et en appui. |

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report | Due when | Submitted by |
|---|--|--|
| Semi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

| | | |
|---|--|--|
| only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | | |
|---|--|--|

Financial reporting and timeline

| Timeline | Event |
|--|--|
| 30 April | Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year) |
| <i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i> | |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

| | |
|------------|--|
| 31 July | Voluntary Q2 expenses (January to June) |
| 31 October | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report | Due when | Submitted by |
|----------------|----------|--------------|
|----------------|----------|--------------|

| | | |
|---|--|--|
| Bi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reports and timeline

| Timeline | Event |
|---|--|
| 28 February | Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year) |
| 30 April | Report Q1 expenses (January to March) |
| 31 July | Report Q2 expenses (January to June) |
| 31 October | Report Q3 expenses (January to September) |
| <i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i> | |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.

- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
 - Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.⁶⁸
 - Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
 - Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.
-

| Résultats | Produits | Indicateurs | Moyens de vérification/ fréquence de collecte | Étapes |
|---|----------|--|--|------------------------|
| <p>Résultat 1: D'ici à 2024, la gouvernance sécuritaire transfrontalière est améliorée en vue de garantir la sécurité, de lutter contre la criminalité transnationale organisée et de protéger les populations</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> <p>Cibles 16.4, 16.5, 16</p> | | <p>Indicateur 1 a : Niveau de satisfaction vis-à-vis de la coopération transfrontalière perçue comme opérationnelle et effective</p> <p>Niveau de sentiment de sécurité accrue chez les populations transfrontalières</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 90 % des autorités locales, acteurs frontaliers et populations satisfaites</p> <p>(40% d'hommes et 30% de femmes âgés plus de 35 ans et 20% de jeunes âgés entre 18-35 ans dont 10% de garçons et 10% de filles)</p> | Rapport d'enquête et mission de suivi terrain. | Début et fin de projet |
| | | <p>Indicateur 2 b : Niveau d'augmentation du sentiment de sécurité des populations de l'espace frontalier de la Mauritanie et du Sénégal</p> <p>Niveau de référence : Baseline/Endline</p> <p>Cible : 75% d'augmentation</p> <p>(25% d'hommes et 25% de femmes âgées de plus de 35 ans et 25% de jeunes avec 10% garçons et 15% filles âgés entre 18-35 ans)</p> | Baseline et Endline | Début et fin de projet |
| | | <p>Indicateur 2 c : Niveau de réduction des trafics dans l'espace frontalier de la Mauritanie et du Sénégal</p> <p>Niveau de référence : Baseline/Endline des trafics</p> <p>Cible :40% de réduction</p> | Enquête auprès des acteurs frontaliers en début et fin de projet et Analyse des images satellitaires | Début et fin de projet |

| | | | | |
|--|--|--|---|--|
| | <p>Produit 1.1 : Les acteurs en charge de la gestion des frontières du Mauritanie et du Sénégal établissent un cadre de coopération transfrontalière (administrative, douanière et policière etc.)</p> | | | |
| | <p>A.1.1 Atelier de réflexion stratégique sur l'élaboration d'un accord de coopération entre la Mauritanie et le Sénégal en vue de renforcer le cadre juridique de coopération et ce de manière inclusive en partenariat avec les commissions nationales de gestion des frontières, les autorités locales, les leaders et représentants communautaires, les associations de jeunes et de femmes</p> | <p>Indicateur 1.1.2 Nombre de réunions tripartites organisées portant sur la création d'un accord de coopération entre la Mauritanie et le Sénégal</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 04 réunions</p> | <p>PV des rencontres tenues, Draft de l'accord de coopération entre , Mauritanie et Sénégal, Communiqué de presse</p> | <p>Première phase de mise en œuvre du projet : les douze premiers mois</p> |
| | <p>A1.1.2 Soutien à la mise en place d'un cadre de coopération transfrontalière et de concertations inclusif et régulier entre les autorités locales décentralisées et déconcentrées, les leaders et représentants communautaires, les associations de jeunes et de femmes et les partenaires</p> | <p>Indicateur 1.1.3 : Nombre de cadre de concertation associant les acteurs de part et d'autre des frontières mis en place</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1 cadre mis en place</p> <p># de réunions du cadre de concertation organisé</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 06 réunions organisées</p> | <p>PV des rencontres tenues Liste des participants Communiqué de presse</p> | <p>Première phase de mise en œuvre du projet : les six premiers mois</p> |
| | <p>Produit 1.2 : Les capacités des infrastructures sécuritaires sont renforcées en vue de protéger les populations et prévenir la criminalité organisée dans l'espace frontalier de la Mauritanie et du Sénégal</p> | <p>Indicateur 1.2.1 : Nombre d'évaluation des besoins des postes frontaliers conduites</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 01 évaluation effectuée des postes frontaliers du Sénégal et de la Mauritanie</p> | <p>Rapport d'évaluation des besoins des postes frontaliers / 02 fois</p> | |
| | <p>A.1.2.1 Analyse de la situation et évaluation des besoins des postes frontaliers au niveau du Sénégal et de la Mauritanie y compris les ports fluviaux, tenant en compte la dimension genre et les besoins des femmes</p> | <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de postes frontaliers stratégiques aux frontières améliorés et/ou réhabilités</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Mauritanie : 1 (le choix du lieu à déterminer et discuter avec les autorités)</p> | <p>PV de remise et de réception, Rapport d'activité</p> | |
| | | | | |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | <p>A.1.2.2 Amélioration/réhabilitation de certains postes frontaliers stratégiques aux frontières de la Mauritanie et du Sénégal à travers la mise à disposition d'équipements et un soutien en infrastructure en prenant en compte les besoins spécifiques du personnel féminins pour leur déploiement</p> <p>A.1.2.3 Renforcement de capacité des acteurs chargés de la gestion des frontières sur la méthodologie TOCTA Sahel pour mener des analyses opérationnelles sur les principaux trafics à la frontière Mauritanie-Sénégal et leurs impacts sur les populations - y compris sous un angle sensible au genre - en vue de prévenir la criminalité organisée</p> <p>A.1.2.4 Session de formations conjointe des acteurs en charge de la gestion des frontières et des associations de la société civile de la Mauritanie et du Sénégal sur la criminalité transnationale organisée (trafic de drogues, trafic illicite de migrants, trafic d'armes, criminalité maritime, criminalité environnementale) et la gestion intégrée de frontières, ainsi que la prise en compte de la dimension genre dans la criminalité organisée et la gestion des frontières</p> <p>A1.2.5 Opération conjointe impliquant populations, acteurs en charge de la gestion des frontières et autorités locales de la Mauritanie et du Sénégal pour sécuriser les infrastructures essentielles, protéger les populations et prévenir l'insécurité</p> | <p>Sénégal : 1 construction/réhabilitation de poste (le choix du lieu à déterminer et discuter avec les autorités)</p> <p>Indicateur 1.2.3 : Nombre d'acteurs chargés de la gestion des frontières déclarant avoir une meilleure capacité de recherche, et d'ainsi de mener des analyses opérationnelles sur les trafics, à l'issue de la formation Niveau de référence : 0 Cible : 25 acteurs</p> <p>Indicateur 1.2.4 Pourcentage d'acteurs frontaliers et d'associations de la société civile déclarant être mieux informés sur la criminalité transnationale organisée et mieux collaborer ensemble pour prévenir la criminalité organisée (<i>désagrégé par sexe et âge</i>) à la suite des formations Niveau de référence : N/A Cible : 70 % des acteurs frontaliers (60% hommes et 10% femmes âgés plus de 35 ans)</p> <p>Indicateur 1.2.5 Nombre d'opération conjointes effectuées dans l'espace frontalier de la Mauritanie et du Sénégal : Niveau de référence : N/A Cible : 1 opération conjointe</p> | <p>Rapport de la formation/liste des participants/ pré et post test</p> <p>Rapport de la formation/liste des participants/ pré et post test / 02 fois</p> <p>Rapport de l'opération conjointé/liste des participants / 01 fois</p> | |
| | <p>Produit 1.3 : Les institutions chargées de lutte contre la criminalité transnationale organisée établies de part</p> | <p>Indicateur 1.3.1 : Nombre d'évaluation des risques de corruption conduits</p> | <p>Rapport d'évaluation des risques de corruption / 02 fois</p> | |

| | | | | |
|--|--|--|---|--|
| | <p>et d'autres des frontières sont outillées pour une meilleure transparence.</p> <p>A.1.3.1 Facilitation de l'évaluation, l'identification et de la priorisation des risques de corruption au sein des services de gestion des frontières du Sénégal et de la Mauritanie</p> <p>A.1.3.2 Formation des acteurs frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal sur l'éthique et l'intégrité</p> <p>A.1.3.3 Mobilisation de réseaux de jeunes existants en Mauritanie et au Sénégal pour mener des campagnes de sensibilisation sur l'éthique et l'intégrité auprès des acteurs de l'application des lois potentiellement déployés aux frontières, afin de renforcer la confiance des populations envers les institutions.</p> <p>A.1.3.4 Renforcement des capacités d'organisations de la société civile et de communautés présentes en zones frontalières pour leur permettre de jouer un rôle de contrôle externe et assurer la responsabilité et redevabilité des acteurs frontaliers via des méthodologies participatives telles que les social audits</p> | <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 2 évaluations des risques de corruption effectués</p> | | |
| | | <p>Indicateur 1.3.2 Pourcentage d'acteurs frontaliers déclarant être mieux informés sur les risques de corruption (<i>désagrégé par sexe et âge</i>)</p> <p>Niveau de référence : N/A</p> <p>Cible : 70 %</p> <p>(60% hommes et 10% femmes âgés plus de 35 ans)</p> | Rapport de la formation/liste des participants/ pré et post test / 02 fois | |
| | | <p>Indicateur 1.3.3 : Nombre de campagnes de sensibilisation menés par les réseaux de jeunes dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 2 campagnes organisées</p> <p>50% des jeunes garçons et 50 % de jeunes filles âgés 18-35 ans</p> <p>Indicateur 1.3.4 Nombre d'OSC dont les capacités sont renforcées pour jouer pleinement leurs rôles dans le contrôle externe des risques de corruption</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 02 OSC</p> <p>50% de jeunes garçons et 50% jeunes filles âgés 18-35 ans</p> | <p>Rapport des ateliers de sensibilisation/ communiqué de presse/ liste des participants / 02 fois</p> <p>Rapport d'activités, liste de présence, rapport de suivi activité</p> | |
| <p>Résultat 2 : D'ici à 2024, la confiance entre les populations frontalières et l'Etat central, d'une part, et entre communautés transfrontalières, d'autre part, est considérablement améliorée en vue de consolider la cohésion sociale et réduire les tensions dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal.</p> <p>Cibles 16.4, 16.5, 16.6</p> | | <p>Indicateur 2 a : Pourcentage de population déclarant mieux collaborer et avoir plus confiance dans les institutions chargées de la gestion des frontières (<i>désagrégé par sexe et âge</i>)</p> <p>Niveau de référence : N/A</p> <p>Cible : 70 % des populations</p> <p>(30% hommes et 20% femmes âgés plus de 35 ans)</p> | Baseline et Endline | |

| | | | | |
|--|--|--|---|--|
| (Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) | | Et 20% de jeunes âgés entre 18-35 ans avec 10% garçons et 10% filles) | | |
| | | Indicateur 2 b % d'augmentation des conflits réglés de part et d'autre des frontières Niveau de référence : 0 Cible : 90% d'augmentation | PV de résolution des conflits – Enquête auprès des populations début et fin de projet | |
| | Produit 2.1 : La confiance entre les populations et les autorités frontalières est renforcée et ces derniers collaborent en vue de prévenir et de lutter contre la criminalité transnationale organisée | Indicateur 2.1.1 Nombre d'exercices menés Niveau de référence : 0 Cible : 01 exercices | Rapport d'activité/Liste de présence/1 fois | |
| | A.2.1.1 Simulation et évaluation des capacités ("Table exercise") de réponse entre les autorités et les populations – notamment des populations qui n'ont pas accès aux cercles de décision - en vue de renforcer la collaboration en cas d'incidents sécuritaires transfrontaliers et la confiance entre ces derniers A.2.1.2 Renforcement des mécanismes d'alerte précoce de manière inclusive et intersectorielle (genre, âge, handicap, ...) au niveau transfrontalier pour prévenir les risques sécuritaires et ou atténuer leurs conséquences - en particulier pour les plus vulnérables (session d'information au sein des communautés et mise à disposition d'outils de communication technologiques) | Indicateur 2.1.2 : Nombre de mécanismes d'alerte précoce renforcés Niveau de référence : Baseline Cible : à déterminer selon la Baseline | Rapport d'activité/Liste de présence/1 fois | |
| | Produit 2.2 : Le réseau des comités de paix et de sécurité dans les zones frontalières, de la Mauritanie et du Sénégal est renforcé et élargi en vue d'apaiser les tensions et conflits frontaliers. | Indicateur 2.2.1 Nombre de comités villageois créés et/ou redynamisés dans les zones frontalières Niveau de référence : 0 Cible : Mauritanie : 35 comités villageois créés et/ou redynamisés | Procès-verbal de mise en place des CPC ; compte rendus des réunions des CPC | |

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| | <p>A.2.2.1 Création/Redynamisation des comités villageois dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal ;</p> | <p>Sénégal : 30 comités de prévoyance et de citoyenneté créés et/ou redynamisés</p> | | |
| | <p>A.2.2.2 Formation et sensibilisation des comités villageois dans les zones frontalières à la gestion de conflits et des tensions qui fragilisent la pérennisation de la sécurité et la paix</p> | <p>Indicateur 2.2.2 Pourcentage des comités villageois qui déclarent être plus aptes à gérer les conflits et tensions (<i>désagrégé par catégorie d'acteur, sexe et âge</i>) à la suite des formations</p> <p># de comités villageois formés et sensibilisés</p> <p>Niveau de référence : N/A Cible : 70 %</p> <p>(40% hommes et 20% femmes âgés plus de 35 ans et 10% de jeunes âgés entre 18-35 ans avec 5% garçons et 5% filles)</p> | <p>Enquêtes pré- et post-sensibilisation</p> | |
| | <p>A.2.2.3 Organisation de campagnes de sensibilisations et de journées interculturelles visant à renforcer la cohésion sociale entre les populations de part et d'autre des frontières et apaiser les tensions et conflits frontaliers</p> | <p>Indicateur 2.2.3 Pourcentage de l'audience cible qui déclare mieux comprendre les questions de sécurité dans les zones frontalières et la prévention de la criminalité (<i>désagrégé par catégorie d'acteur, sexe et âge</i>)</p> <p># de campagnes de sensibilisation et des journées menées</p> <p>Niveau de référence : N/A Cible : 70 %</p> <p>(40% hommes et 20% femmes âgés plus de 35 ans et 10% de jeunes âgés entre 18-35 ans avec 5% garçons et 5% filles)</p> | <p>Enquêtes pré- et post-sensibilisation</p> | |
| | <p>A.2.2.4 Mise en réseau des comités villageois et des comités départementaux/régionaux de la gestion frontalière</p> | <p>Indicateur 2.2.4 Nombre de réseau transfrontaliers de comités villageois mis en place</p> <p>Niveau de référence : N/A Cible : 2 réseaux transfrontaliers</p> | <p>Rapports d'activités, enquête</p> | |
| <p>Résultat 3: D'ici à 2024, la résilience des populations est renforcée grâce à l'accès</p> | <p>Indicateur 3 a : Pourcentage d'augmentation de la satisfaction des populations locales par rapport à</p> | <p>Baseline et Endline</p> | <p>Début et fin de projet</p> | |

| | | | | |
|---|--|---|--|---|
| <p>aux services sociaux de base et l'engagement des jeunes comme acteurs positifs dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> | | <p>l'accès et la qualité des services juridiques et légaux</p> <p>Niveau de référence : Baseline Cible: + 70%</p> <p>(20 % de femmes et 30% d'hommes âgés plus de 35 ans sont satisfaits et 20% de jeunes âgés entre 18-35 ans dont 50% garçons et 50% filles)</p> | | |
| | | <p>Indicateur 3 b : % Niveau de réduction de l'attrait des GANE</p> <p>Niveau de référence : Baseline Cible: 40% de réduction</p> <p>(10% des femmes et 30% des hommes. Tranche d'âge 18 – 35 ans)</p> | <p>Enquête qualitative et quantitative début, milieu fin du projet</p> | <p>Début, milieu et fin de projet</p> |
| | | <p>Indicateur 3 c : Niveau de confiance et de satisfaction des communautés dans leurs capacités à prévenir les activités illicites et l'extrémisme violent</p> <p>Niveau de référence : Baseline Cible : + 40%</p> <p>(10% des femmes et 30% des hommes. Tranche d'âge 18 – 35 ans)</p> | <p>Sondage d'opinion auprès des communautés cibles du projet</p> | <p>Début et fin de projet</p> |
| | <p>Produit 3.1 : L'accès aux services sociaux de base (état civil et justice) est amélioré pour les populations vulnérables dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal</p> <p>A.3.1.1 : Organisation de campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'identité juridique légale et sur les voies et procédures pour obtenir la documentation d'identité légale renforçant ainsi l'inclusion sociale et réduisant la vulnérabilité des</p> | <p>Indicateur 3.1.1 Nombre de campagnes organisées</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 2 campagnes organisées</p> | | <p>Rapport d'activités et Liste des participants.</p> |
| | | Indicateur 3.1.2 | Rapport d'activités enquêtes | |

| | | | | |
|--|--|--|----------------------|--|
| | <p>populations face à la criminalité transfrontalière.</p> <p>A*3.1.2 Appui aux agences nationales en charge de la délivrance des documents d'identité juridique afin d'augmenter leurs capacités à fournir les documents aux populations, en particulier les communautés vulnérables dans les zones frontalières.</p> <p>A.3.1.3 : Enquête de perception des populations frontalières de la Mauritanie et du Sénégal vis-à-vis du service public de la justice étatique et de la justice traditionnelle et organiser une restitution des résultats de l'enquête</p> <p>A.3.1.4: Mise à disposition d'équipements/réhabilitation d'infrastructures pour les tribunaux dans les zones frontalières</p> <p>A.3.1.5: Renforcer les capacités et appuyer les initiatives de la société civile visant à promouvoir l'accès à la justice pour les populations transfrontalières les plus vulnérables y compris en ce qui est à trait à (l'information juridique, accompagnement et assistance judiciaire, et la conseil, plaidoyer citoyen...)</p> | <p>Nombre d'agences nationales en charge de la délivrance de documents d'identité appuyées</p> <p>Niveau de référence : Cible : 2 agences appuyées</p> | | |
| | <p>Indicateur 3.1.3 Nombre d'enquête de perception conduites</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1 enquête conduite</p> | Rapport d'enquête Fiches d'enquêtes | | |
| | <p>Indicateur 3.1.4 Nombre de tribunaux équipés/réhabilités</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 02 tribunaux équipés/réhabilités</p> | Bon de Livraison et rapport d'activités | | |
| | <p>Indicateur 3.1.5 Nombre d'associations de la société civile renforcées en capacités et appuyées dans le cadre d'initiatives de promotion de l'accès à la justice</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 04 associations de part et d'autre des frontières</p> | Rapport d'activité/de suivi et Protocole d'accord avec les associations | | |
| | <p>Produit 3.2 : Les jeunes se forment pour prévenir les risques de recrutement et d'enrôlement par des groupes criminels</p> | | Rapport d'activités, | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | <p>et/ou extrémiste violents dans les communautés frontalières de la Mauritanie et du Sénégal, renforçant ainsi leur résilience</p> <p>A.3.2.1 Formation d'un pôle de jeunes formateurs issus d'associations de jeunesse sur la prévention de la criminalité</p> <p>A.3.2.2 Accompagnement des associations de jeunes dans la mise en place d'initiatives transfrontalières innovantes dans le domaine de la prévention de la criminalité organisée</p> | | | |
| | | <p>Indicateur 3.2.1 Nombre d'associations de jeunes identifiées et formées</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 16 associations de jeunes (8 en Mauritanie, 8 au Sénégal)</p> <p>(dont 50% filles et 50% garçons sont identifiés et formés)</p> | Liste des participants/Test des connaissances (pré et post) | |
| | | <p>Indicateur 3.2.2 Nombre d'initiatives transfrontalières mises en place par les associations de jeunes dans le domaine de la prévention de la criminalité organisée</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 2 initiatives mises en place</p> <p>(100% des initiatives sont mises en place par des jeunes âgés entre 18-35 ans dont 50% par des jeunes filles et 50% par des jeunes garçons)</p> | Rapport d'activités, Articles de presse, liste des participants. | |